

Gel de la croissance des dépenses Régime d'austérité dans l'éducation

— page A 6

Discrimination Deux causes en 13 ans

par Léopold LIZOTTE

Vous vous rappelez la loi sur la discrimination adoptée en 1963, par l'Assemblée nationale?

Elle souleva évidemment de grands espoirs.

Mais à l'application, par la suite, et devant les tribunaux notamment, elle devait se révéler plutôt "lente" dans ses résultats.

Tant et si bien qu'il n'y eut jamais que... deux poursuites intentées en vertu de ses dispositions.

L'une par une infirmière de couleur, qui avait tenté de se faire embaucher par l'hôtel Reine-Elizabeth, l'autre par deux vendeurs qui voulaient trouver une place chez un courtier de la bourse locale et qui dirent avoir été refusés parce qu'ils étaient juifs.

D'appels en appels, la première affaire, à ce que l'on sache, ne serait pas encore terminée.

Quant à la seconde, elle a franchi un pas d'importance, hier, lorsque la Cour d'appel du Québec a décidé que cette loi adoptée par le Québec était bel et bien constitutionnelle, et que l'on pouvait maintenant instruire le procès du courtier Robert K. Harwood.

Le malheur c'est que cette fameuse loi n'existe plus, comme telle.

Ses principales dispositions se retrouvent toutefois dans une législation plus nouvelle, la "Charte des droits et libertés de la personne" qui, elle aussi, sans doute, a provoqué de nouveaux espoirs.

Sauf que personne, jusqu'à maintenant, ne semble avoir invoqué cette loi.

Pour les fins du procès

Et, de toute façon, l'ancienne subsiste pour les fins du procès que le prévenu n'avait pas voulu subir, en 1965, devant le juge Gérard Laganière.

Et l'instruction pourrait commencer dans les prochains jours, à moins qu'un autre appel soit interjeté, cette fois en Cour suprême.

Quant à la Cour d'appel, elle a accepté, mais en se divisant à deux magistrats contre un, les prétentions de l'avocat du procureur général du Québec, Me Arthur Boivin, à l'effet que la loi sur la discrimination était intra vires des pouvoirs de la province, parce qu'elle ne double ni ne contredit aucune loi fédérale.

"Ce n'est pas, disent les juges Turgeon et Mayrand, parce que le Parlement du Canada pourrait éventuellement faire un crime de la discrimination sous toutes ses formes que les provinces, entre-temps, n'auraient pas le droit d'adopter des mesures aptes à combattre la discrimination dans les contrats civils où elles ont compétence législative."



Stones contre Ferragne

Dwight Stones, un des monstres sacrés du sport contemporain, sera du match Grande-Bretagne-Canada ce soir au Forum. Il tentera de briser la série de victoires de Claude Ferragne qui n'a jamais perdu dans le cadre du meeting LA PRESSE.

— page D 1

Hausse de taxes jusqu'à 35 p.c.

A moins d'une réduction improbable du taux de la taxe foncière lors de la présentation du prochain budget de la Ville, les propriétaires montréalais peuvent d'ores et déjà prévoir une hausse importante de leurs impôts municipaux et scolaires.

Le nouveau rôle d'évaluation préparé par la CUM et remis à la Ville de Montréal annonce une hausse générale de 11 pour cent de l'évaluation des propriétés, mais l'augmentation frappe particulièrement les propriétaires de maisons unifamiliales, avec une moyenne accrue de 23 pour cent.

Comme il ne s'agit que d'une moyenne, il est évident que certains de ces propriétaires subiront une hausse encore plus élevée qui pourrait aller jusqu'à 35 pour cent.

L'augmentation des valeurs imposables par toute la ville est de l'ordre de \$785 millions. Cet accroissement est dû en partie aux améliorations apportées, mais dans la plupart des cas, on doit l'attribuer à l'inflation ou à l'évolution du marché immobilier.

Il se pourrait toutefois que dans son prochain budget, la Ville annonce une réduction du taux de la taxe pour faire en sorte que celle-ci demeure à peu près la même. Cependant, les autorités municipales sont demeurées muettes hier à ce sujet, et il faudrait attendre le budget, à la fin d'avril, pour en savoir plus.

Bon an mal an, la Ville doit compter sur une assistance substantielle du gouvernement provincial pour boucler son budget: l'an dernier, le Québec lui a fourni au moins \$50 millions.

— page A 3

Le retour de Dodo et Richer

Le tandem Gilles Richer-Dominique Michel, qui a connu des heures de gloire avec la série télévisée "Moi et l'autre", de 1966 à 1970, revient au petit écran à l'automne. La nouvelle série qui sera préparée à l'antenne de Télé-Métropole s'intitule "Chère Isabelle". Gilles Richer, qui a été le scripteur des "Couche-tard" et qui a signé plusieurs "Bye Bye", avait délaissé la télévision depuis quelques années pour se tourner du côté du cinéma, où ses aventures ont été moins heureuses. Son retour au petit écran nous fait espérer un automne meilleur, nous dit Louise Cousineau dans sa chronique "Radio-télévision".

— page B-6

le monde

- Le conflit viticole dans le Midi de la France a tourné à la violence. Des affrontements entre manifestants et policiers près de Narbonne ont fait deux morts et plusieurs blessés.
- L'agitation sociale s'est propagée hier dans le nord de l'Espagne. Au pays basque et en Navarre, le climat est particulièrement tendu et l'opposition a lancé un appel à la grève générale.
- L'élimination est commencée parmi les aspirants démocrates à la présidence. Birch Bayh se retire et Sargent Shriver en ferait autant.

— pages C 1 et C 2

Gulf suit les normes et pollue le fleuve

— page A 3

Tintin contre Patof

Tintin est arrivé hier à Montréal avec le récit d'une nouvelle aventure, la première depuis près de dix ans.

Si les jeunes de 7 à 77 ans sont impatients de suivre le petit aventurier belge dans son expédition chez les Picaros, ils ont quand même mis à profit les dernières années pour explorer plus avant l'univers fascinant de la bande dessinée.

Ils y ont surtout découvert les irréductibles Astérix et Obélix, l'invincible cowboy Lucky Luke et son cheval Jolly Jumper, l'hénaurme Achille Talon et Gaston, l'incorrigible gaffeur.

Derrière le merveilleux, le fantastique ou l'humour de la bande dessinée, notre journaliste Pierre Gravel a trouvé une réalité économique complexe dans laquelle les créateurs québécois tentent depuis deux ans de se tailler une place.

À côté des géants européens comme Dargaud, Dupuis et Casterman qui contrôlent 95 pour cent d'un marché de \$3,5 millions au Québec, Mirabel, Mondia et Héritage ne font pas encore le poids.

Les premiers résultats d'expériences somme toute assez récentes sont quand même encourageants si on considère qu'il s'est vendu près de 200,000 recueils québécois depuis vingt-quatre mois.

Avec Patof, Bojoul, Bobino, Nic



et Pic, Ti-Jean le Québécois et les invraisemblables policiers Berri et Demontigny créés par Girerd, les éditeurs québécois tentent fébrilement une percée.

— pages A 11 et B 1



L'athlète de l'année?

Le Gala de la Médaille d'Or a lieu ce soir. Gilles Villeneuve, un as du volant, aurait été choisi l'athlète professionnel canadien-français de l'année. Mais de la façon dont on a fait le choix, il se pourrait bien que le méritant change de nom aujourd'hui. Villeneuve a été préféré à Guy Lafleur, du Canadien, et à Marc Tardif, des Nordiques. Alban Cadieux, de la piste Blue Bonnets, sera choisi l'administrateur de l'année.

— page D 2

ECONOMIE & FINANCES

- La croissance du PNB est très faible par rapport aux prévisions
- La CSN veut une loi contre le déménagement des équipements industriels hors du Québec.
- Aston Martin songe à récupérer Bricklin
- LES TRANSPORTS
- Les Postes emploient la conduite à droite dans les rues de Montréal
- LES CAPITAUX
- L'indice boursier franchira la barrière magique pour atteindre 1,100

— cahier B

SOMMAIRE

Arts et spectacles : D 6 à D 10
Bandes dessinées : A 8
Décès, naissances, etc. : C 11
Économie : B 1 à B 5
Editorial : A 4
Etes-vous observateur? : A 8
Informations étrangères : C 1, C 2
Jardins et maisons : C 8
Les maux de notre langue : D 11
Loisirs et récréation : A 8
Mon œil sur Montréal : A 10
Mots croisés : B 10
Page des lecteurs : A 5
Petites annonces : B 8 à B 11, C 3 à C 10
Radio et télévision : B 6
Sports : D 1 à D 5
Vivre aujourd'hui : A 10, A 11
MICK JAGGER : B 9

Jacques Bouchard Candidature unique et contestée

par Pierre-Paul GAGNE
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le caucus des députés libéraux fédéraux du Québec s'oppose à la candidature de M. Jacques Bouchard à la présidence du parti et a entrepris des démarches pour amener celui-ci à se retirer de la course à la direction du PLC-Québec dont le congrès ouvre ce soir, dans la Vieille capitale.

Selon des informations obtenues par LA PRESSE, le caucus des députés du Québec a servi un véritable ultimatum à M. Bouchard en rer de la course, ou bien de mettre un terme aux quatre importants contrats de publicité qui le lient, présentement, au gouvernement fédéral.

Comme on sait, M. Bouchard est

le président et directeur général de la firme de publicité BCP.

Ayant été le seul individu à faire parvenir sa mise en candidature dans les délais prescrits, M. Bouchard aurait dû, normalement, être élu par acclamation à la présidence de l'aile québécoise du parti, lors des élections qui auront lieu dimanche prochain.

Cependant, à la suite d'une réu-

nion du caucus du parti, les députés ont chargé leur leader au Québec, M. Marc Lalonde, d'intervenir auprès de M. Bouchard pour que celui-ci retire sa candidature jugée par eux "indécente".

Comme l'écrivait LA PRESSE, la semaine dernière, la firme BCP détient les contrats de publicité de quatre importantes agences gouver-

Voir BOUCHARD, page A 6

L'affaire Mackay

Clark demande à la population canadienne d'appuyer sa demande d'enquête publique

OTTAWA (L.P.I. CP) — Le leader conservateur, M. Joe Clark, a demandé hier à la population du Canada d'insister auprès du gouvernement pour qu'une enquête publique soit instituée sur les allégations voulant que trois ministres se soient ingérés dans le processus judiciaire.

"La seule façon de faire échec à l'obstructionnisme habituel à la Chambre des Communes sur des questions de ce genre, a-t-il dit, est de soumettre l'affaire à la population."

Les trois ministres en question ont admis être entrés en contact avec des juges instruisant des causes auxquelles ils étaient intéressés, mais se sont refusés d'avoir commis quelque faute que ce soit.

Le ministre de la Santé, Marc Lalonde et le président du Conseil du Trésor, Jean Chrétien, ont nié avoir tenté d'influencer le processus judiciaire, affirmant qu'ils n'avaient cherché qu'à savoir à quel moment les jugements qui les intéressaient seraient rendus.

Quant au ministre des Travaux publics, Charles Drury, il a déclaré qu'il avait appelé le juge instruisant l'affaire d'outrage au tribunal à laquelle faisait face son collègue André Gauthier "pour s'assurer que le juge était en pleine possession des faits".

Le juge Deschênes

Le premier ministre Trudeau a fait savoir hier en Chambre qu'il

laisserait au juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, le soin de décider si les juges visés par les présumées interventions des trois ministres s'en sont sentis offensés.

"Je veux savoir si les tribunaux se sentent lésés par les agissements que l'on reproche à des membres de mon cabinet", a précisé M. Trudeau, qui rejette toujours l'idée d'une enquête indépendante sur les allégations du juge Kenneth Mackay, de Montréal. Le premier ministre a reproché de plus au juge Mackay d'avoir fondé ses allégations sur un simple ouï-dire en prétendant que M. Chrétien avait cherché à influencer la décision du juge Harry Aronvitch dans une affaire de faillite; ce dernier ayant affirmé que M. Chrétien n'avait aucunement tenté de l'influencer. M. Trudeau a fait remarquer qu'il y avait là une contradiction entre deux juges et qu'il était donc tout à fait opportun de demander au juge en chef de la Cour supérieure de trancher l'affaire.

Le leader neo-démocrate Ed Broadbent ayant demandé au premier ministre de s'assurer au moins que le rapport du juge Deschênes serait rendu public, M. Trudeau a répondu qu'il n'y voyait aucune objection.

Il a souligné toutefois qu'étant donné qu'il y a séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, il ne pourrait obliger le juge à rendre son rapport public.

La question des Jeux sera abordée, mais discrètement Pas question de "putch" contre Trudeau, ce week-end, à Québec

par Pierre-Paul GAGNE de notre bureau de Québec

QUÉBEC — A quelques heures de l'ouverture du congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, il semble peu probable que la majorité des membres du caucus de ce parti tentent de profiter de l'occasion pour organiser un "putch" contre le premier ministre Trudeau dans le but d'obliger ce dernier à changer d'attitude face à la question du financement des Jeux olympiques.

Même si trois résolutions de comité allant en ce sens seront discutées au cours des assises et même si le sujet sera abordé, ce midi, au cours d'un entretien officiel entre MM. Trudeau et Bourassa, la plupart des députés libéraux fédéraux du Québec semblent avoir décidé d'adopter une attitude plus souple, attitude qui devrait prévaloir tout au long du congrès.

Cette attitude consiste à faire comprendre à Québec qu'il conviendrait, d'abord, d'attendre la fin des Olympiques pour en connaître le déficit exact et, par la suite, de procéder à une série d'aménagements de toutes sortes par lesquels le gouvernement du Québec pourrait récupérer, en douce, une partie de l'argent qu'il réclame d'Ottawa pour financer le déficit des Jeux.

Aux dires de quelques députés interrogés par LA PRESSE, cette formule aurait le double avantage de permettre au premier ministre Trudeau de continuer d'affirmer qu'il n'a pas contribué au déficit des Olympiques, tout en laissant à son homologue québécois, M. Bourassa, l'avantage de dire que l'argent qu'il réclame lui a été remboursé, de toutes façons grâce à ces aménagements.

Comme l'expliquait, hier matin, le député fédéral de Matane, M. Pierre De Bure, ces aménagements pourraient notamment porter sur des programmes comme ceux du ministère de l'Expansion économique régionale et ceux de la Société centrale d'hypothèques et de logements.

Même si on ignore ce que pensent MM. Trudeau et Bourassa de cette formule, il ne fait pas de doute que la majorité des membres québécois du caucus libéral fédéral (qui voudraient voir Ottawa venir en aide au Québec) ont décidé d'y intéresser discrètement leur chef plutôt que de s'attaquer de front à ses vues lors du congrès qui doit s'ouvrir ce soir.

Résolutions Reste que, à Québec, on se de-

mande avec quelle vigueur les simples députés libéraux venus des quatre coins de la province (et secondés par quelques membres dissidents du caucus) tenteront, au cours du week-end, de forcer la main de M. Trudeau et de ses collègues du Cabinet.

Trois résolutions provenant des comités de Maisonneuve-Rosemont, Laval et Montmorency et demandant une participation accrue du fédéral dans le financement des Jeux seront définitivement à l'ordre du jour des discussions et feront l'objet d'un vote.

Même si ces trois résolutions recevront vraisemblablement l'appui majoritaire des députés, on ne s'attend pas, par contre, à ce que les débats prennent une allure dramatique.

D'ailleurs, il faut dire que les organisateurs du congrès y ont vu... D'abord, il n'y aura pas de discussions en assemblée générale sur cette question: celle-ci sera simplement débattue, dans un des ateliers de travail, demain matin.

Par la suite, il n'y aura pas, non plus, de vote en assemblée générale. A cet égard, les organisateurs du congrès ont conçu une formule originale et prudente, empêchant toute émotivité, formule par laquelle le vote des résolutions sera pris par écrit, dans des cahiers spécialement préparés à cet effet qui seront remis directement aux organisateurs des assises.

Finalement, contrairement aux derniers congrès du parti où M. Trudeau se soumettait à une période de questions-réponses avec les députés, cette procédure n'aura pas cours cette fois-ci: après avoir adressé la parole aux militants, ce soir, le premier ministre ne participera, par la suite, à aucune activité officielle du congrès.

Autres questions Dans les milieux libéraux, on s'attend à ce que plusieurs autres questions litigieuses retiennent l'attention des députés au cours des assises.

Ainsi, il est certain que la question de la peine de mort reviendra sur le tapis en raison des deux projets de loi sur le sujet qui sont présentement à l'étude aux Communes d'Ottawa. On pense également que la question de l'avortement pourrait causer quelques remous dans les rangs des partisans libéraux.

En plus des questions constitutionnelles, on estime, parallèlement, qu'un certain nombre de députés anglophones tenteront de profiter de l'occasion pour blâmer l'attitude "molle" du gouvernement Trudeau vis-à-vis l'a-

doption de la loi 22 par l'Assemblée nationale.

Finalement, dans les ateliers portant sur l'organisation du parti, il se pourrait bien que d'aucuns tentent de faire revivre le débat sur l'élection partielle dans Hochelaga-Maisonneuve, élection où le ministre des Communications de l'époque, M. Pierre Juncau,

s'était fait battre aux mains du candidat conservateur.

A plusieurs échelons de l'organisation libérale, on n'a pas encore digéré que les "penseurs" d'Ottawa, notamment M. Marc Lalonde, aient décidé de faire cavaliers seuls à l'encontre des conseils des organisateurs locaux dans cette bataille dont le résultat fut finalement désastreux.

Ottawa devrait contribuer \$400 millions selon le PQ

QUÉBEC (PC) — Le Parti québécois estime que le gouvernement fédéral devrait prendre à sa charge la moitié du déficit olympique actuellement évalué à \$900 millions.

Dans un communiqué publié hier à Québec, à la veille de la rencontre entre les premiers ministres Robert Bourassa et Pierre Elliott-Trudeau, l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale incite le gouvernement québécois à faire une demande officielle au gouverne-

ment central pour que celui-ci contribue pour \$400 millions au déficit olympique.

"A chaque fois que les Olympiques ont eu lieu dans un pays fédéral, déclare M. Marcel Léger, le gouvernement central, a toujours défrayé au moins la moitié des coûts et souvent plus. La chose serait d'autant plus normale chez nous que le gouvernement fédéral perçoit la moitié des taxes payées par les Québécois".

LA MÉTÉO

Une perturbation présentement au-dessus de l'Ontario se déplacera vers le nord-est pour se situer près de la frontière du Québec et de l'Ontario, en soirée. Avec l'appui de cette perturbation le ciel sera nuageux sur la plupart de nos régions aujourd'hui et on prévoit de la neige ou de la pluie orageuse sur le sud et l'ouest du Québec et de la neige ailleurs en fin de journée.

à Montréal

Table with 2 columns: AUJOURD'HUI (Minimum 0, Maximum 3) and DEMAIN (Ensoleillé).

au Québec

Table with 4 columns: REGIONS, Min, Max, AUJOURD'HUI, DEMAIN. Lists regions like Abitibi, Outaouais, Laurentides, etc.

si vous partez...

Table with 4 columns: Min, Max, AUJOURD'HUI, DEMAIN. Lists cities like New York, Washington, Boston.

vers les capitales

Table with 4 columns: Min, Max, AUJOURD'HUI, DEMAIN. Lists cities like Montréal, Athènes, Berlin, etc.

vers les plages

Table with 4 columns: Min, Max, AUJOURD'HUI, DEMAIN. Lists locations like Acapulco, Mexico.

Québec songe à une loi sur les conflits d'intérêt

par Bernard RACINE

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement voit d'un bon œil l'adoption d'une loi autonome sur les conflits d'intérêts, a déclaré hier le vice-premier ministre Gérard D. Lévesque, devant une sous-commission chargée d'étudier les amendements à apporter à la loi et aux règlements de la législature.

Cette loi couvrirait les conflits d'intérêts dans le cas des députés, des fonctionnaires ainsi que des dirigeants des municipalités et des commissions scolaires.

Trois sous-commissions ont siégé hier afin, dans les mots même de M. Lévesque, d'étudier l'adoption "de mesures très concrètes en vue d'accroître ce qu'on appelle la vie démocratique des Québécois et de maintenir l'autorité des principes et des institutions qui en sont l'expression."

Dans le cas de la loi de la législature qui date de 1871 et qui a été maintes fois rapécée depuis, une autre sous-commission a décidé de tenter d'en écrire une nouvelle plutôt que de continuer à amender la loi actuelle.

"Nous avons une loi qui date du 19e siècle... qui est souvent considérée comme anachronique et qui comporte des passages souvent ambigus", a dit M. Lévesque.

C'est le député libéral de Taschereau Irée Bonnier qui a le premier suggéré d'écrire une nouvelle loi de la législature en se basant sur les lignes de force et les préoccupations modernes.

Le député péquiste de Maisonneuve Robert Burns s'est dit d'accord pourvu qu'on y conserve un certain nombre de principes traditionnels.

La nouvelle loi devra trouver le moyen d'assurer l'intégrité des hommes publics tout en étant applicable et en ne contribuant pas à éloigner les candidats, a souligné M. Lévesque.

Devant une autre sous-commission, chargée d'étudier les amendements à apporter aux règlements de la Chambre, le président de l'Assemblée nationale Jean-Noël Lavoie a soumis deux projets d'horaires qui permettraient d'éliminer les séances du soir.

Cette sous-commission devra aussi décider avant le début de la prochaine session, le 16 mars, quel droit de parole sera accordé en Chambre aux deux membres du Parti national populaire, qui n'est pas encore reconnu officiellement.

M. Lavoie a aussi suggéré que les députés n'aient pas à s'inquiéter dans leurs discours en Chambre, des questions "sub judice", c'est-à-dire, pendantes devant les tribunaux.

Toutes ces questions seront étudiées plus à fond lors de la prochaine séance de cette sous-commission, jeudi prochain.

CECM LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL INSCRIPTION OFFICIELLE DES ELEVES. Includes dates: les 8, 9, 10, 11 et 12 mars.

répétition D'UNE OFFRE SENSATIONNELLE PALISSANDRE BRÉSILIEN MOBILIER 5 mcx. Includes image of furniture and price: 755.50.

la presse LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.TÉE. Includes subscription rates and contact information.

Les maisons unifamiliales sont les plus touchées Hausse spectaculaire de l'évaluation

par Claude TURCOTTE

A moins d'une réduction improbable du taux de la taxe foncière lors de la présentation du prochain budget de la ville, les propriétaires montréalais peuvent d'ores et déjà prévoir une hausse importante de leurs impôts municipaux et scolaires.

Le nouveau rôle d'évaluation préparé par la CUM et remis à la ville de Montréal annonce une hausse générale de 11 p. cent de l'évaluation des propriétés, mais la montée en flèche frappe particulièrement les propriétaires de maisons unifamiliales avec une moyenne accrue de 23 p. cent.

Comme il s'agit d'une moyenne, il est donc déjà clair et net que certains parmi ces propriétaires subiront une hausse encore plus élevée, qui pourrait atteindre 35 p. cent comme ce fut d'ailleurs le cas l'an dernier.

Pour la maison unifamiliale, l'augmentation se fait sentir surtout dans les quartiers périphériques et plus particulièrement dans les quartiers Ahuntsic, Saint-Paul, Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Michel nord, Mont-Royal, Rosemont et Mercier.

Ces précisions, dévoilées hier soir au conseil, sont contenues dans une lettre envoyée au comité exécutif de la ville par M. Camille-R. Godin, commissaire à l'évaluation de la CUM.

Pour les autres catégories de propriétés les hausses d'évaluation sont les suivantes:

- Les industries et les conciergeries: 9 p. cent.
- Les commerces: 8 p. cent.
- Les résidences de quatre logis et plus: 7 p. cent.

Si l'on considère les hausses d'évaluation par quartier on constate que c'est le quartier Saint-Laurent qui connaît la plus forte poussée avec 28,9 p. cent.

Toutefois la statistique est un peu trompeuse dans ce cas puisqu'il s'agit du secteur où se situe le complexe Desjardins qui a connu une réévaluation importante à cause de l'avancement des travaux de construction.

Mais à Rivière-des-Prairies la

moyenne monte de 20,1 p. cent; dans Ahuntsic de 19,2 p. cent; dans Saint-Michel nord de 18 p. cent; dans

Saint-Jean de 14,9 p. cent; dans NDG de 13,7 p. cent. La situation demeure stationnaire dans seulement deux

quartiers, soit Crémazie et Saint-Louis.

Bref, l'augmentation des valeurs imposables par toute la ville est de l'ordre de \$785,000,000. Cet accroissement est dû en partie aux améliorations apportées, mais dans la plupart des cas on doit l'attribuer à l'inflation ou à "l'évolution du marché immobilier". Le même phénomène s'était produit l'an dernier.

Et les taxes?

Même si la valeur imposable du rôle d'évaluation passe de \$7,201,420,534 à \$7,986,034,970, on ne peut pas conclure avec certitude maintenant que les taxes foncières monteront dans une proportion identique.

Il se pourrait que dans son prochain budget la ville annonce une réduction du taux de la taxe pour faire en sorte que la taxe demeure à peu près la même, mais c'est un geste que personne ne prévoit.

Les autorités municipales sont demeurées muettes hier à ce sujet. Il faudra attendre le budget à la fin du mois d'avril.

Cependant même si l'agence Moo-

dy's considère que la ville de Montréal est en bonne santé financière, personne ne prétend qu'elle est "au-dessus de ses affaires". Bien au contraire.

Bon an, mal an, la ville doit compter sur une assistance substantielle du gouvernement de Québec pour boucler son budget. Ce fut le cas encore l'an dernier alors que Québec a fourni au moins \$50 millions.

Ce sera sûrement encore le cas cette année et ce, même si la ville décide de ne pas modifier son taux de taxe foncière et de faire absorber aux contribuables le coût de l'inflation immobilière. La ville accroitrait alors ses revenus d'une vingtaine de millions.

Pour ajouter aux difficultés financières propres à l'ensemble des municipalités, il arrive que Montréal encaisse au cours des mois présents quelques centaines de millions en provenance de Québec pour éponger une partie de sa dette olympique.

C'est sans doute un facteur qui entrera en ligne de compte lorsque le gouvernement québécois décidera une fois de plus de délier sa bourse pour équilibrer le budget de Montréal.

Hausse par quartier

Quartier	Pourcentage d'augmentation	Maisonneuve	9.2
Ville-Marie	3.3%	Mercier	12.9
Ste-Anne	0.3	St-Paul	12.0
St-Joseph	6.5	St-Henri	1.9
St-Georges	6.3	N.D.G.	13.7
St-Laurent	28.9	Mont-Royal	11.0
Crémazie	—	St-Jean-Baptiste	2.0
St-Jacques	1.8	Laurier	1.6
Bourget	1.3	St-Denis	4.8
Papineau	1.6	De Lorimier	4.5
St-Marie	—	St-Michel	0.3
St-Gabriel	2.7	St-Jean	14.9
St-Cunégonde	4.8	St-Edouard	6.5
St-Louis	6.5	Montcalm	10.2
Lafontaine	3.3	Rosemont	12.5
St-Fusée	2.7	Villeray	12.1
Préfontaine	5.5	Ahuntsic	19.2
Hochelaga	2.8	St-Michel nord	18.0
		Saraguay	11.2
		Rivière-des-Prairies	20.1
		TOTAL	10.9

La régie abandonne l'idée des gradins temporaires

par Guy PINARD

La Régie des installations olympiques annoncera d'ici quelques jours qu'elle a finalement décidé de ne pas ériger de gradins temporaires à l'ouest des gradins permanents avaient été initialement prévus, et d'opter plutôt pour des modifications à la structure permanente du stade. Voilà ce que LA PRESSE tient de source sûre.

On se rappelle que la régie, dans le rapport soumis au Comité international olympique à Innsbruck, le 2 février dernier, avait émis la possibilité que la majorité des fauteuils du niveau 200 (niveau d'entrée dans le stade) au niveau du sol soient installés sur des gradins temporaires, à cause des retards accumulés dans le projet. Ce qui représentait environ 19,000 places.

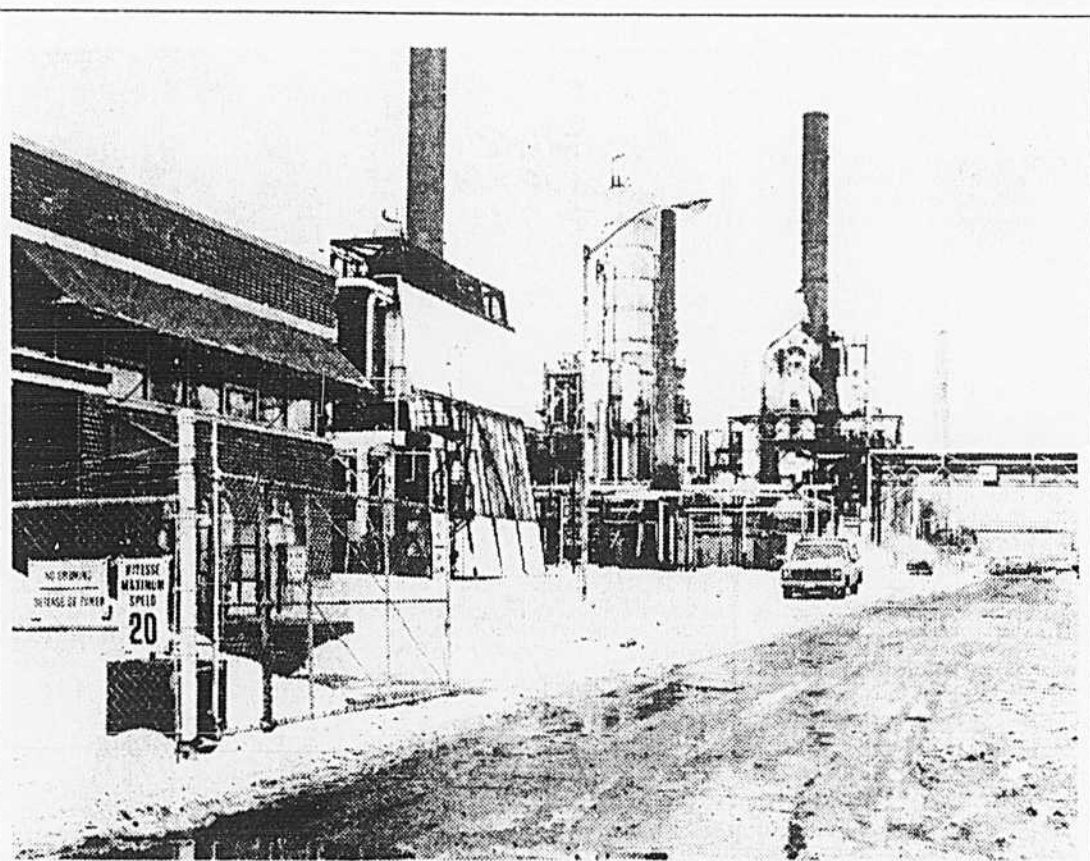
Or, depuis, des études faites par la maison d'ingénieurs-conseils Surveyer, Nenniger, Chênevert ont stimulé très peu d'intérêt parmi les fabricants de gradins temporaires, si bien que seule l'entreprise Chair-Mils de Toronto avait présenté une soumission, tout en affirmant à la régie qu'il serait impossible d'installer des fauteuils sur le type de gradins temporaires qu'elle assemble normalement. Autrement dit, les spectateurs auraient dû se contenter d'une planche de bois comme siège.

Devant ce fait, la régie a décidé de procéder autrement, et de recourir à une installation permanente, en substituant de l'acier au ciment à couler en place au niveau 300 au niveau du sol, la pose de l'acier devant être confiée à l'entreprise Dominion Bridge.

Evidemment, ce type d'installation entraîne des modifications aux plans et devis, tant du point de vue architectural que du point de vue génie.

La régie n'a pas confirmé la nouvelle. Un porte-parole de la régie, M. Jean Riendeau, s'est contenté de concéder qu'il y avait un fond de vérité dans la nouvelle de LA PRESSE, mais il a assuré que la décision finale n'avait pas encore été prise, et que le contrat n'avait pas encore été octroyé à l'entreprise Dominion Bridge.

Soulignons en terminant qu'il y aura quand même des gradins temporaires, mais ils étaient prévus depuis le tout début de la programmation. Ils se trouvent sous le mat, adossés aux gradins permanents du hall de natation. Après les Jeux, ces gradins seront enlevés, et l'espace vide ainsi créé doit être occupé par une piste d'athlétisme en salle de 250 mètres.



Même si la raffinerie de la compagnie Gulf respecte les directives d'Ottawa, et elle est la seule à le faire — elle n'en pollue pas moins le Saint-Laurent.

Gulf suit les normes mais pollue quand même le fleuve

par Jean-Pierre BONHOMME

Les directives fédérales émises en janvier 1974 sur les effluents des raffineries de pétrole ne sont pas suffisamment efficaces pour assurer la survie des espèces aquatiques du fleuve Saint-Laurent.

Les experts gouvernementaux ont en effet établi que ces directives, qui seront transformées dans leur intégralité au cours des prochaines semaines, en règlement contraignant des Services de protection de l'environnement du Québec, n'éliminent pas certains produits toxiques, notamment les oxydes de chrome, qui peuvent faire mourir la faune et la flore des rivières.

L'inefficacité relative des directives fédérales — des paramètres non contraignants — est apparue au cours des analyses que les équipes de contrôle de la pollution des deux gouvernements ont effectuées sur les effluents de la compagnie Gulf.

La raffinerie Gulf est la seule compagnie parmi les six composant le complexe de l'est métropolitain à se conformer aux paramètres déterminés par Ottawa.

Inefficacité des directives

Gulf se trouve effectivement dans une situation privilégiée puisqu'elle peut traiter ses effluents biologiquement à même les équipements de dépollution de la Shawinigan Chemical dont elle est propriétaire. Ce sont les échantillons prélevés après le traitement biologique de Gulf qui établissent l'inefficacité des directives. Les porte-parole gouvernementaux ont indiqué à ce sujet que les scientifiques devront s'efforcer de déterminer quels sont les produits non éliminés qui causent la mort des espèces et qui pourraient avoir ces conséquences nocives sur les humains. Certains d'entre eux peuvent être des métaux et des composés ajoutés à

l'eau de refroidissement pour briser les émulsions.

Les cinq autres compagnies possédant des raffineries de pétrole dans l'est métropolitain, B.P., Imperial Oil, Petrofina, Shell et Texaco, ne disposent pas, pour leur part, de traitements perfectionnés. Leurs effluents sont donc encore plus toxiques que ceux de la compagnie Gulf.

Les directives fédérales, qui deviendront règlement québécois dans les prochaines semaines, avaient été en préparation depuis deux ans lorsqu'elles furent annoncées en 1974. Les représentants de l'industrie du pétrole, groupés dans la Petroleum Association for the Protection of the Environment (PACE), avaient collaboré à leur rédaction. Le gouvernement du Québec, pour sa part, avait été représenté par un fonctionnaire, M. Réal Demers, qui est depuis passé au service du ministre fédéral de l'Environnement.

D'ici 1980

Les directives fédérales sont naturellement complexes. Elles touchent cinq polluants: les huiles et graisses, les phénols, les sulfures, l'azote amoniacal et les matières en suspension diverses.

Pour combattre les polluants les plus problématiques, les phénols, qui ont la propriété de réduire l'oxygène disponible dans l'eau, d'une part, les sulfures et l'azote amoniacal, qui s'attaquent directement aux plantes et aux animaux, d'autre part, toutes les raffineries devront posséder les bassins de traitement biologique. Le règlement québécois, devant être adopté prochainement, devrait prévoir que les raffineries devront se conformer aux directives fédérales d'ici 1980. Il est différent du règlement adopté récemment sur la disposition des liquides toxiques dont l'écoulement n'est pas chronique, comme les huiles usées ou les acides sulfur-

ques provenant des accumulateurs.

Les haut fonctionnaires chargés de la surveillance des effluents du pétrole soulignent que la dégradation de l'eau des rivières par les effluents des raffineries de pétrole ont un plus grand caractère de gravité que la contamination de l'air. Les dommages causés aux rivières peuvent en effet avoir des conséquences sur la production des biens comestibles en plus de constituer un danger de contamination des humains par la consommation de l'eau elle-même.

Equipe trop réduite

Les vérifications sont actuellement faites conjointement par les équipes de contrôle des deux gouvernements. Le gouvernement fédéral exerce une juridiction en vertu de sa responsabilité sur les pêcheries. Malgré un ordre en conseil du gouvernement fédéral, adopté en 1922, accordant au Québec l'administration de la loi sur les pêcheries, Ottawa assume lui-même, en partie à l'aide de ses laboratoires de Longueuil, la surveillance effective des effluents des raffineries de pétrole. Il est notoire, à cet égard, que l'équipe québécoise de contrôle des effluents industriels devrait être au moins quatre fois plus nombreuse pour exercer sa responsabilité d'une manière efficace. C'est en tout cas l'avis exprimé hier par les principaux dirigeants des Services de protection de l'environnement du Québec.

Les porte-parole des SPE ont souligné en outre la nécessité de poursuivre les discussions avec l'Association industrielle Laval, qui groupe les compagnies propriétaires d'usines polluantes dans l'est métropolitain, et qui possède ses propres laboratoires, pour déterminer avec précision quels sont les matières toxiques, au-delà des substances déjà étudiées, qui peuvent porter atteinte au milieu de vie naturel.

Gélineau gagne la première manche

par Léopold LIZOTTE

Le sergent-détective Alphonse Gélineau, de la police de la CUM l'un des policiers locaux qui a été le plus intimement lié à la lutte contre le crime organisé, ces dernières années, n'aura pas à comparaître, pour le moment du moins, devant le comité de discipline qui devait inculper de quatre "manquements aux règlements" de la force constabulaire locale.

C'est l'effet d'une injonction interlocutoire émise hier après-midi par le juge Paul Reeves, de la Cour supérieure, injonction qui interdit tout d'abord la formation de ce conseil de discipline, puis la convocation du policier qu'on veut juger, puis l'imposition de quelque réprimande ou châtiment que ce soit à son endroit.

Représenté par Me Danielle Dorget-Gélineau, le sergent Gélineau qui pourrait peut-être être qualifié de policier le plus "conteste" de la police de la CUM, avait principalement émis sa demande d'injonction sur le fait que, présentement, il n'y a aucun code de discipline qui existe pour ce corps policier, en raison du changement "d'allégeance" de nos agents, si l'on peut dire.

Ils étaient autrefois policiers de Montréal, ils sont maintenant redevables de leurs services à la Communauté urbaine de Montréal.

Un moratoire

Au cours de la longue argumentation qui s'est faite devant le juge Reeves — Me Guy Lafrance représentait le directeur René Daigneault — le point central de la discussion était toutefois de se déplacer quelque peu, surtout à la suite des témoignages du président du Conseil de Sécurité de la CUM, et d'un représentant de la Fraternité des policiers.

Le premier a fait état d'un moratoire qui aurait suspendu les audiences du conseil de discipline, sauf dans les cas les plus graves, parce que, précisément, on est à confectionner un nouveau code qui sera à la mesure des exigences du service policier tel qu'il fonctionne en 1976. Le code antérieur existait depuis 1962.

Le second a confirmé que, depuis l'acceptation de ce moratoire, seulement cinq cas graves, comportant la commission de véritables délits criminels, avaient effectivement été jugés.



Alphonse Gélineau

Pourquoi dans les circonstances, faire exception pour Gélineau, à qui on ne reproche, selon son procureur, que des péccadilles? Pour assurer les meilleurs intérêts du service policier montréalais, répond Me Lafrance.

Long délai

Mais, alors pourquoi avoir attendu deux ans pour l'inculper de véritables délits? demande encore Me Dorget-Gélineau. M. Gélineau était très souvent malade, ces derniers temps, et on ne pouvait réussir à le convoquer entre deux maladies, rétorque l'avocat du directeur Daigneault.

Le juge Reeves, pour sa part, décide que le requérant a montré un droit apparent, sinon clair et précis, à l'injonction qu'il réclame, et que, d'autre part, les délais déjà encourus démontrent qu'une instruction immédiate n'est pas absolument nécessaire.

On peut donc attendre que le débat soit vidé au fond, lors de la demande d'injonction permanente.

Visiblement déçu, à sa sortie de la Cour, le directeur Daigneault devait souligner que c'était la première fois qu'une interdiction de juger un policier était faite aux autorités constituées d'un corps de police.

Et que cela constituait évidemment un précédent qui pourrait être invoqué par d'autres agents mis dans la même situation.

A la CECM Les écoles bilingues deviennent françaises

par Marianne FAVREAU

Par suite de la loi 22 sur la langue officielle, la Commission des écoles catholiques de Montréal transforme ses écoles bilingues en écoles françaises.

Elle compte actuellement trois de ces écoles bilingues — dont deux sont établies depuis une soixantaine d'années — où l'enseignement de certaines matières se faisait en anglais, d'autres en français.

Désormais, l'enseignement de toutes les matières sera fait en français mais les élèves auront environ 70 minutes d'anglais par jour. Ceci ne s'appliquera qu'au premier degré, les élèves déjà engagés dans leurs études poursuivant leur programme sans modification.

Cette décision n'a pas été facile à prendre hier, à l'assemblée des commissaires, certains voyant là un traitement de faveur.

Ces trois écoles élémentaires, Notre-Dame-de-la-Défense, Saint-Philip-

pe-Bénizi et Saint-Simon-Apôtre sont très majoritairement fréquentées par des élèves d'origine italienne. La commissaire Lise Sarrazin ne voyait pas pourquoi d'autres populations, dans d'autres quartiers, n'auraient pas les mêmes privilèges.

En outre, les nouvelles dispositions d'enseignement de l'anglais — 70 minutes par jour — sont aussi au-delà du plan de développement de l'enseignement des langues qu'il est possible d'appliquer à l'élémentaire.

Mais on a surtout retenu que la population locale fait un grand pas en passant d'une école bilingue à une école française et qu'il valait mieux faire un cas particulier pour ne pas faire fuir vers l'école anglaise les élèves éventuels.

On s'attend à ce que l'école élémentaire Saint-Emile fasse sous peu une demande à la commission pour l'enseignement de l'anglais des premières années, et ce, à la requête des parents.

Atterrissage sur la 20

MONTMAGNY (PC) — Deux Rimouskois ont échappé miraculeusement à la mort, hier, quand l'avion Cesna 150 à bord duquel ils avaient pris place s'est écrasé au sol, à Montmagny.

Le pilote, M. Régis Sirois, âgé de 28 ans, a voulu poser l'appareil sur l'autoroute 20, à défaut de ne pouvoir atterrir à l'aéroport de Montmagny pour y faire le plein d'essence.

L'avion a d'abord heurté des fils à haute tension qui traversaient l'autoroute puis s'est écrasé dans la neige, en bordure de cette voie rapide.

M. Sirois n'a subi aucune blessure, alors que son compagnon, M. Donald Lavoie, 28 ans, a été transporté à l'hôpital pour des douleurs à une jambe.

Le judiciaire versus l'exécutif

Dans notre système politique, les pouvoirs judiciaire et exécutif fonctionnent séparément et indépendamment l'un de l'autre, c'est-à-dire sans que l'un influence l'autre ou se laisse influencer par lui. Ainsi les ministres n'ont pas le droit d'infléchir le processus judiciaire et de faire pression sur les juges chargés d'une cause, et les juges doivent renoncer à exercer les droits politiques (d'expression, de participation et de vote) qui sont le propre de tous les autres citoyens.

Cette séparation des pouvoirs est un élément capital de notre système politique parce qu'il le préserve contre les abus de pouvoir et en assure l'équilibre. Quand il fonctionne normalement, c'est-à-dire quand les transgressions à la règle du jeu sont exceptionnelles.

Cette règle de la séparation des pouvoirs est à ce point sacrée que sa violation constitue une faute très grave et prend toujours la dimension d'un scandale, quand elle est connue, parce qu'elle est perçue comme une menace directe à la liberté des citoyens.

Ces jours-ci le quotidien torontois "Globe and Mail" a publié avec éclat un échange de lettres entre le juge québécois de la Cour supérieure Kenneth Mackay et le ministre fédéral de la Justice Ron Basford, dans lesquelles il est question d'interventions ministérielles dans la marche de la justice. Dans une première lettre où il réclamait

que le ministère de la Justice défraie les honoraires de l'avocat qu'il avait chargé des procédures d'outrage au tribunal contre le ministre André Ouellet, le juge Mackay écrit que durant le procès qu'il présidait en vertu de la loi des combines contre trois raffineries de sucre de l'est du Canada, il a fait avertir le ministre Ouellet de veiller à ne pas intervenir dans la marche de la justice, "pratique qui semble trop répandue parmi vos collègues".

Dans sa réponse, le ministre Basford s'élève contre cette remarque qu'il lui reproche de ne fonder sur aucun éclaircissement.

Revenant à la charge, le juge Mackay apporte au ministre des précisions au sujet de trois cas.

1. Il dit qu'en mars 1969 il recut la visite de M. Marc Lalonde, alors chef du bureau du premier ministre, qui lui aurait fait valoir qu'il serait dans l'intérêt du gouvernement qu'il remît à plus tard le discours au jury du procès des dix étudiants de Trinidad accusés de la destruction d'un ordinateur à Sir George Williams, à cause du soulèvement qui aurait pu résulter, à Trinidad, d'un verdict de culpabilité rendu au moment où régnait là-bas un esprit révolutionnaire.

2. Le juge affirme ensuite que le juge Aronovitch, de la Cour supérieure, qui entendait une requête en banqueroute, a reçu un appel téléphonique du ministre Jean Chrétien qui lui a demandé de ne pas prendre une certaine action relative à

la pétition. Requête que le magistrat aurait refusée.

3. Le ministre Ouellet ayant demandé en vain à l'ex-ministre John Turner d'intervenir en sa faveur auprès du juge qui présidait la cause en outrage au tribunal qui le concernait, il aurait fait intervenir M. Bud Drury qui n'obtint pas le résultat souhaité.

M. Lalonde a dit qu'il avait effectivement rencontré le juge Mackay pour s'enquérir de la date du procès, mais non pour lui demander de l'ajourner. M. Chrétien a avoué avoir téléphoné au juge Aronovitch mais simplement pour s'enquérir, lui aussi, de la date du jugement. M. Turner a dit avoir reçu le ministre Ouellet pour une consultation dont il ne veut pas révéler la nature, mais il nie être intervenu auprès du tribunal. Quant à M. Drury, il a admis avoir rencontré le juge Hugues pour "pour s'assurer que ce dernier était en possession de tous les faits", mais nie avoir voulu l'influencer.

Le premier ministre Trudeau, pressé de questions par l'opposition qui réclame une enquête, s'en remet au juge en chef Deschênes pour juger si l'affaire doit être poussée plus loin. Or le juge Deschênes a écrit au juge Mackay pour lui reprocher de ne pas l'avoir consulté avant de s'adresser au ministre et lui souligner que sa lettre est formulée en des termes qu'il considérerait inacceptables "si j'étais ministre".

A ce stage-ci cette affaire m'inspire deux observations.

D'abord le juge Mackay a bien mal préparé et défendu sa cause en la fondant aux deux tiers sur des oui-dire. Et il a fait preuve de maladresse en ne mettant pas d'abord son supérieur hiérarchique dans le coup et en choisissant de se scandaliser tardivement de prétendues interventions ministérielles, à l'occasion d'un malentendu au sujet d'un compte pour honoraires d'avocat.

Ensuite les ministres en cause ont posé un geste d'une sagesse douteuse en prenant contact avec des juges qui présidaient des causes dont l'objet motivait leur démarche. Il faut les croire quand ils prétendent n'avoir pas voulu influencer le cours de la justice. Mais il faut les blâmer d'avoir risqué que leur geste soit interprété par les juges en cause, et éventuellement par la population, comme une tentative d'intervention dans le cours de la justice. Ces gens de pouvoir, qui ont conscience de leur importance au point de calculer la portée significative de leurs moindres gestes, peuvent-ils sérieusement invoquer la candeur et l'innocence, alors que le citoyen ordinaire et bien ne sent d'instinct qu'une telle démarche de sa part serait pour le moins déplacée?

En conclusion donc que si le juge Mackay a manqué de jugement dans cette affaire, les ministres en cause ont manqué de prudence politique.

Marcel ADAM

bloc-notes

Que M. Lang se renseigne vite

On s'en doutait bien : le colloque d'Ottawa sur la sécurité aérienne et le bilinguisme n'a rien donné. Ou plutôt, oui : il a eu pour effet d'envenimer encore davantage un débat qui était déjà bien mal en point. C'est-à-dire qu'on a ajouté encore à l'émotivité et à la passion qui couvrent une question importante de sécurité.

Des trois "experts" invités à se prononcer sur la question, un seul, venu de Suisse, a affirmé que le bilinguisme, dans les communications aériennes, pouvait être "absolument sûr". Il pouvait s'appuyer sur une situation qu'il connaît d'expérience. Les autres n'ont fait qu'appuyer les arguments sentimentaux de leurs collègues canadiens.

On n'est donc pas plus renseigné. Les pilotes et les contrôleurs anglophones répètent leur menace de grève pour avril. Le ministre Otto Lang répète, lui, sa volonté de poursuivre le processus d'intégration du bilinguisme.

Le genre d'argumentation qui uti-

lisent les anglophones dans ce débat, l'émotivité, la passion qui assaisonnent chaque discussion, l'absence de logique dans les prises de position, tout laisse supposer qu'on ne pourra plus arriver à une entente raisonnable si l'on continue ainsi. Je crois encore, personnellement, que l'on se trouve en face d'un affrontement raciste. Et chaque jour qui passe divise les hommes, beaucoup plus que les esprits.

Il appartient donc au ministre Otto Lang de jouer de nouvelles cartes. Celles qu'il aurait dû mettre sur la table bien avant que nous en arrivions là.

Car M. Lang a raison de permettre aux Québécois de pouvoir voler, chez eux, dans leur propre langue. Il a raison de ne pas vouloir fléchir devant les raisonnements aussi peu valables que ceux qu'on lui sert. Mais lui, le ministre, il devrait en servir de bien supérieurs. Et dans une telle situation, seule l'expérience d'autres pays peut être vraiment éloquent.

Le pilote espagnol qui atterrit à Madrid peut-il parler espagnol ? Et le Français, à Orly, peut-il parler français ? Et le Soviétique, à Moscou, a-t-il le droit de parler russe ? L'Italien doit-il, avec son avion privé, atterrir à Rome en anglais ? Voilà ce qu'il faut savoir. Voilà l'étude que M. Lang aurait dû faire il y a longtemps.

Une étude plus poussée peut insérer la question de l'achalandage du ciel dans une région; ou celle des particularités locales. Peut-être. Mais il faut savoir exactement la situation des pays non anglophones face à cette question de la langue de communication dans les airs. M. Lang ne semble pas en savoir très long à ce sujet.

Cette étude peut se faire très rapidement, en quelques jours. Il en résultera des données techniques positives et objectives. C'est cela que l'on attend, et rien d'autre. Car la passion actuelle mine sérieusement toute sécurité.

Jean-Guy DUBUC

Rhodésie: vers la minute de vérité

Les nuages s'amoncellent d'une façon inquiétante au-dessus de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud, ces deux derniers bastions de l'hégémonie blanche sur le continent noir.

Hier, par bravade ou opportunisme, le Mozambique annonçait — avec neuf ans de retard — qu'il appliquerait lui aussi la Rhodésie les sanctions prescrites par l'ONU en 1967. On annonce donc la fermeture des frontières. Pour des raisons économiques évidentes, c'est le Mozambique qui y perdra le plus. Mais, bousculé par sa gauche, il lui fallait bouger, ce qui l'oblige, sinon à agir, du moins à faire des déclarations fracassantes.

L'initiative du Mozambique n'ajoute peut-être pas grand-chose au vase qui déborde déjà, mais elle indique que l'échéance approche. Les mauvais signes se font tellement nombreux qu'on peut désormais s'attendre au pire.

Ainsi, les négociations entre le Premier ministre Ian Smith de Rhodésie et le chef nationaliste Joshua Nkomo ont tellement traîné en longueur qu'on n'en espère plus rien de constructif. Le chef Nkomo a

perdu tout crédit auprès de la grande majorité des siens dont les sympathies vont maintenant du côté des guérilleros. Les concessions qu'il pourrait obtenir ne suffiraient plus à calmer les esprits.

La fièvre monte. Les effectifs de la guérilla grandissent. On les évalue actuellement à environ 20.000 dont la moitié ont été entraînés par des Chinois. Incidemment, ces derniers marquent une avance appréciable sur les Soviétiques dans ce coin de l'Afrique. Ils précèdent, depuis un bon moment, à l'entraînement des guérilleros dans les pays voisins de la Rhodésie.

Un observateur britannique affirme qu'en Angola, les Chinois auraient plutôt fait preuve d'une certaine neutralité, n'étant pas en mesure de faire échec aux Soviétiques. Apparemment, ils n'entendent pas se laisser chiper la vedette en Rhodésie. Leur présence est telle qu'on se demande comment les Soviétiques et les Cubains vont s'y prendre s'ils veulent faire dans ce pays ce qu'ils ont fait en Angola.

Dans l'ancienne colonie portugaise, trois factions noires s'affrontent. En Rhodésie, les forces en

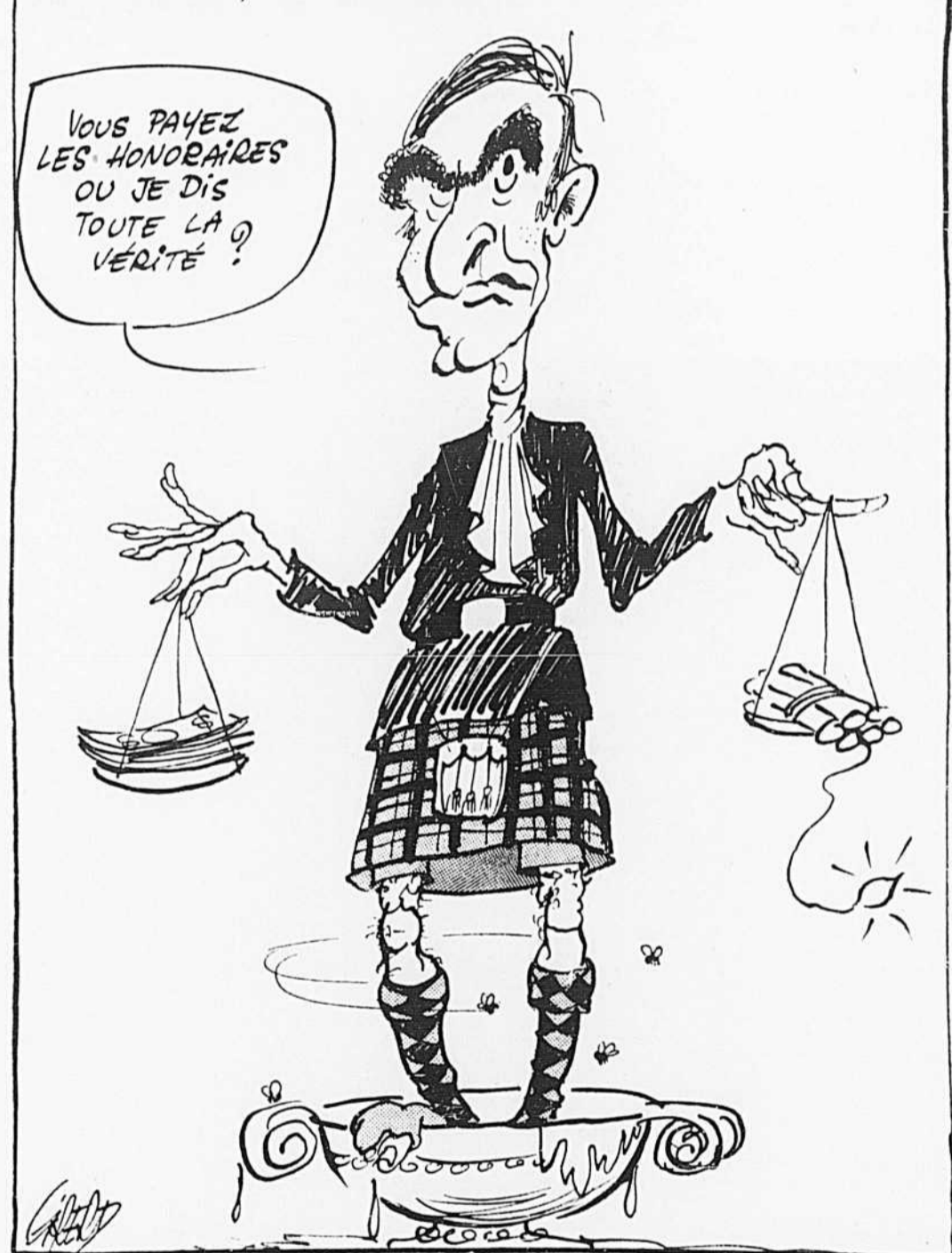
présence vont se révéler beaucoup plus consistantes. Les guérilleros noirs auront à faire face à des militaires blancs — 6.000 soldats, 1.200 parachutistes spécialisés dans la lutte antiguérilla, 8.000 réservistes et 35.000 miliciens.

En Angola, selon le même correspondant britannique, les Soviétiques et les Cubains ne visent pas tant à affaiblir les positions de l'Ouest qu'à faire échec à l'influence chinoise en Afrique. Si c'est vrai, on peut se demander comment les guérilleros de formation chinoise (la majorité en somme) vont réagir à la présence des Soviétiques et des "mercenaires cubains" comme on les appelle à Pékin?

Le décor est donc en place, mais ce n'est pas encore la guerre. Tout va dépendre des manœuvres ou des démarches de M. Smith. On n'écarte pas la possibilité d'un appel à la Grande-Bretagne, laquelle pourrait peut-être servir de médiatrice. Mais l'impatience des révolutionnaires se révèle telle que l'optimisme n'est plus possible.

Jean PELLERIN

DE MACKAY À BASFORD.



(Droits réservés)

document

Le droit de grève dans la fonction publique fédérale

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les relations de travail dans la fonction publique fédérale a présenté ces jours-ci un important rapport dans lequel il préconise le maintien du droit de grève mais assorti de quelques conditions nouvelles. Voici un extrait de ce rapport.

En accordant, en 1967, le droit de grève aux fonctionnaires fédéraux, le Parlement s'est appuyé sur l'hypothèse que la population admettrait l'interruption de services publics dans la mesure où seraient assurés les services nécessaires à sa protection ou à sa sécurité.

L'obligation de veiller à ce que les services affectant la protection ou la sécurité de la population continuent d'être assurés, demeure incontestable. Aucun des agents négociateurs qui ont comparu devant le Comité n'a contesté la notion d'"employés désignés", c'est-à-dire que certaines personnes exerçant des fonctions liées à la pro-

tection ou à la sécurité du public soient privées du droit de grève.

Le Comité conclut donc:

- Que le principe général de la loi sur les négociations collectives régissant la fonction publique du Canada est sain et qu'il ne convient pas de supprimer des droits accordés par simple souci d'éviter des inconvénients.

- Que les agents négociateurs, sous réserve des dispositions de la loi et des recommandations ci-après, continuent à avoir le choix entre l'arbitrage ou la conciliation-grève comme modes de règlement des conflits.

- Qu'il est nécessaire de prévoir, en matière de procédure, des modifications supplémentaires dans la loi régissant les relations lors de négociations collectives et des sanctions plus appropriées contre les activités illégales.

Quant aux répercussions sociales ou économiques nationales d'une grève de fonctionnaires ou, en fait, de tout autre groupe d'employés, le Comité est convaincu que le droit de grève n'est plus sacré lorsque le bien-être

de la collectivité dans son ensemble est menacé, et qu'il incombe au gouvernement et au Parlement, ou à la législature intéressée, de le suspendre.

La protection permanente des intérêts sociaux ou économiques du pays peut être assurée par la loi au prix du retrait total de certains droits dont jouissent présentement ceux qui fournissent des services à la population; elle peut par ailleurs être assurée par l'octroi d'un droit de grève statutaire assorti de la faculté, pour le gouvernement et le Parlement, de décider de suspendre ce droit lorsqu'une grève devient préjudiciable à l'intérêt public.

Le Comité admet donc que la protection de l'intérêt public peut être suffisamment assurée si le gouvernement et le Parlement ont le pouvoir de déterminer où et quand l'intérêt public est menacé. Le gouvernement en conseil devrait jouir du même pouvoir lorsque le Parlement est dissout.

Le Comité recommande donc:

- Que lorsque le Parlement est dissout, le gouvernement en conseil ait le

pouvoir de suspendre le droit de grève quand il estime qu'une grève est préjudiciable à l'intérêt public.

Désireux de trouver d'autres moyens de faciliter le règlement des différends, le Comité a examiné les méthodes prévues par le Code canadien du travail et approuve la disposition permettant la création de commissions d'enquête. Il recommande donc:

- Que le président du Conseil privé, sur recommandation de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, de sa propre initiative ou sur demande, puisse saisir d'un conflit ou d'un différend en cours ou prévu, entre employeur et employés, une commission d'enquête qui en fera l'examen et lui fera ensuite rapport.

LES EMPLOYÉS DESIGNÉS

Tant M. Finkelman, dans son rapport, que le Conseil du Trésor, dans son témoignage devant le Comité, ont proposé d'élargir la définition de services désignés. Certains organismes

étrangers à la fonction publique ont, dans leur témoignage, proposé d'englober les "services essentiels" dans cette définition. Le Comité estime que l'expression "services essentiels" est trop difficile à définir et risquerait de faire tomber la plupart des fonctionnaires dans cette catégorie. En d'autres termes, on leur accorderait le droit de grève d'une façon pour le leur refuser d'une autre. En dernière analyse, nous croyons nécessaire d'élargir dans une certaine mesure la définition des services désignés pour y inclure, outre la sécurité, la santé publique et, nouvelle dimension, la protection des biens publics.

Le Comité ne pense pas que les employés ou les agents négociateurs envisagent ou estiment dans leur intérêt d'endommager ou de détruire indirectement la propriété publique, de mettre en danger des trésors nationaux ou de risquer de compromettre des expériences importantes en interrompant leurs services. De tels dommages auraient pour effet, dans certains cas, d'empêcher le retour au travail malgré le règlement d'un conflit.

Nous acceptons l'assurance que des représentants d'agents négociateurs nous ont donnée que des ententes spéciales peuvent être et seront toujours prises pour assurer cette protection. Nous ne mettons pas en doute leur bonne foi, mais nous estimons que la population doit jouir d'une garantie statutaire et que ce minimum de protection doit dorénavant échapper à toute négociation. Le Comité recommande donc de modifier la loi de façon qu'elle stipule la désignation d'employés:

- Pour protéger la population contre la menace imminente à sa santé que présenterait une interruption des services.

- Pour assurer la poursuite d'expériences importantes, et notamment d'expériences ou de recherches à long terme, lorsqu'une interruption des services risquerait de les compromettre.

- Pour conserver l'environnement physique nécessaire à la sécurité des trésors nationaux.

- Pour veiller à ce que la température dans les édifices publics ne tombe pas à moins de 5° Celsius.

Est-ce possible?

La présente est pour vous faire part de l'aventure que nous avons vécue le 22 février, dans le Nord de Montréal, en faisant du ski de fond. Nous étions quatre, partis du centre de ski Far Hills, en direction de La Sapinière. Nous étions à un mille et demi environ de notre point d'arrivée quand un de nos compagnons a fait une mauvaise chute et a subi une luxure de la hanche gauche. L'os de la jambe étant sorti de sa cavité osseuse, nous ne pouvions pas le relever. Il était 13h30. Nous avons immédiatement fait demander du secours dans les deux directions. Deux couples sont arrêtés nous aider, fournissant des chemises de laine pour mettre sous le blessé.

Après une demi-heure d'attente, les secours ne venant pas, l'un de nous est descendu à La Sapinière pour voir ce qui se passait. Ils ont dit que les secours partaient de Far Hills. Après vérification, notre compagnon a constaté qu'aucun secours ne partirait de là puisqu'ils n'ont rien d'organisé dans ce sens-là. Les autorités de La Sapinière ont donc décidé de prendre les choses en main, mais n'ont pas d'effectifs de secours sur place eux non plus. Notre ami a dû monter au mont Plante (environ 3 milles) en ski de fond pour chercher une civière de montagne.

Quant à nous, nous étions sans nouvelle depuis une heure. Le blessé souffrait atrocement et tremblait de froid. Nous devons le frictionner sans cesse pour ne pas qu'il gèle. Deux du groupe se décident donc à descendre pour tenter d'accélérer les secours. L'ambulance est là mais les ambulanciers ne sont pas suffisamment habillés pour aller en montagne. On fait demander un spécialiste de "Ski-secours" et une moto-neige à double chenille. En montant, ils rencontrent notre bon samaritain qui arrive du mont Plante avec la civière; il est épuisé. Enfin, le secours nous arrive vers 16h. Le blessé est demeuré étendu sur la neige pendant deux heures et demie sans pouvoir bouger. Tout cela s'est passé entre deux centres de ski de fond. Est-ce possible?

Rolande MOFFET
St-Agapit

P.S. — Un gros merci à tous ceux qui nous ont aidés en allant chercher du secours, en frictionnant le blessé, en nous passant des vêtements et de la nourriture. Vous avez été pour nous des frères, dans ce coin de pays où le profit semble la raison de vivre de plusieurs.

Tempêtes et débrayages

Pour contredire ou atténuer une déclaration du ministre Bienvenue, au sujet du préjudice causé dans l'enseignement par la politique de harcèlement des professeurs, LA PRESSE (21 fév.), à la suite d'une enquête effectuée par elle, nous révèle que les tempêtes de neige ont causé, en moyenne, la perte de quatre journées de classe contre une seule pour les débrayages d'enseignants. Et d'en conclure que la situation générale dans nos écoles, à Montréal, est loin d'être aussi perturbée par les menées syndicales des professeurs qu'elle ne l'est par les tempêtes de neige.

Raisonner ainsi, c'est mêler ou mesurer à la même aune le physique et le moral, le concret et l'abstrait, l'inévitable et l'évitable, le cas de force majeure et le cas d'intérêt mineur, l'"act of God" et l'"act of human wickedness".

La tempête de neige est un phénomène naturel qui ne dépend aucunement de la volonté humaine. Elle enchante les skieurs et fait l'affaire de ceux qui travaillent au déneigement. Quand elle cause des méfaits, tout le monde le déplore, comprend et n'en veut à personne. La tempête de neige ne traumatise personne non plus et laisse peu d'amertume. Enfin, on sait qu'à la mi-avril les chutes de neige sont finies jusqu'à l'hiver suivant.

Les prétendues journées d'étude, les tactiques de harcèlement et les grèves

dépendent au contraire de l'homme. Elle n'enchantent guère que les militants syndicaux et ceux qui vivent du syndicalisme. Les malaises qu'elles causent, la population non seulement les déplore, mais les réprovoque et les reproche à leurs auteurs, parce qu'elle estime ceux-ci impardonnables de donner un si pitoyable exemple de conscience professionnelle aux futurs adultes qu'ils ont mission de former. Les journées d'étude, les tactiques de harcèlement et les grèves agissent en profondeur. Elles traumatisent les jeunes à un degré qui varie suivant les tempéraments et qu'il est impossible d'évaluer pour les uns comme pour les autres, pour le présent comme pour l'avenir. Elles inquiètent et exaspèrent les parents. Elles emmerdent le gouvernement qui, dans tout cela, fait bien plus figure de victime que de cause. Et le contribuable? Elles sont pour lui un cauchemar qui lui coûte de plus en plus cher et dont il ne voit pas jour de se réveiller.

En laissant entendre que les menées syndicales dans l'enseignement causent moins d'inconvénients à tout le monde que les tempêtes de neige, les analystes de l'enquête effectuée par LA PRESSE tentent de faire oublier le fond de la question et trompent les lecteurs. La vérité, c'est que les menées syndicales de nos professeurs marquent les jeunes de façon indélébile. Rien que ça suffirait pour causer à la société un tort moral profond, persistant et peut-être irréparable. Voilà qui sera toujours plus grave que les journées de classe perdues et les ennuis personnels relatifs et passagers de toutes les chutes de neige qui peuvent nous tomber dessus en hiver.

Arthur PICHE
Montréal

N.D.L.R. LA PRESSE a fait enquête pour savoir combien de journées de classe avaient été perdues et pour quelle raison. Nous n'avons pas voulu traiter du traumatisme qui, comme vous le dites vous-mêmes, est impossible à évaluer puisqu'il varie selon les tempéraments. Nous vous rappelons simplement un paragraphe qui semble avoir échappé à votre attention et qui disait textuellement: "Chose certaine, l'atmosphère n'est pas rose dans les écoles et une certaine tension existe qui est due au climat général des négociations avec une loi spéciale comme épée de Damoclès sur la tête des enseignants."

Des fleurs

Le comité exécutif du Regroupement québécois pour l'environnement (R.Q.P.E.) qui réunit, actuellement, vingt (20) organismes dans un mouvement pour la sauvegarde de l'environnement au Québec, désire transmettre au journal LA PRESSE ses plus vives félicitations pour le travail d'information et de sensibilisation qu'accomplit, depuis quelques mois, le journaliste Jean-Pierre Bonhomme.

La quantité et la haute qualité professionnelle des reportages que Monsieur Bonhomme a produits, ces derniers temps, témoignent de l'engagement sérieux pris par Monsieur Bonhomme et votre journal en faveur de la lutte indispensable à mener pour défendre la qualité du milieu au Québec (...)

Jean HUBERT
Président



Un bien mauvais mariage

Madame Mariane Favreau
Journal LA PRESSE
Montréal
Madame.

J'ai lu avec la plus grande attention votre article du 19 février intitulé "L'enseignement de l'histoire sera noyé dans un grand tout", et j'aimerais vous féliciter de votre prise de position en faveur de notre histoire nationale et contre l'intégration de cette discipline à la géographie dans les écoles secondaires. D'ailleurs, le fait

que les Etats-Unis et le Canada anglais n'en sont pas satisfaits constitue la preuve de l'inefficacité de ce nouveau concept d'enseignement.

L'histoire est pour moi une matière tellement importante qu'on doit lui donner la première place dans nos écoles, afin d'inspirer à nos élèves un plus grand amour de la patrie et la fierté d'être Canadien français et Québécois.

Edouard GARNEAU
Montréal.

Des pointes à Pierre Foglia

Pour faire suite à votre article du 29 janvier dernier, je tiens à vous faire part de quelques impressions.

Votre article m'est apparu dans la plus belle forme du psycho-drame social, et moi qui voulais, ce soir-là, lire les derniers reportages sportifs, je fus amèrement déçu de cet article que je considère personnellement comme étant déplacé.

Les faits (?) que vous mentionnez sont le résultat d'une visite aux vestiaires de deux clubs de hockey. Ce qui me paraît bien pauvre pour en élaborer une théorie sur l'éducation de deux milieux différents.

Cette visite aux vestiaires a bien pu vous laisser quelques impressions, soit, mais rapportez-les comme telles et non comme une vérité.

Vous dites au dernier paragraphe de votre article: "On finit par se demander si l'éducation, au sens le plus large du mot, soi-disant gratuite, ne serait pas un luxe trop cher pour les pauvres."

Moi, j'ai l'impression qu'il y a très peu de différence entre l'éducation résultant de la neuvième année du vétéran de Longue-Pointe et celle du menuisier de St-Alphonse. Ou encore,

entre la onzième année du débardeur de Longue-Pointe et du policier de St-Alphonse. La seule différence se chiffre en \$\$\$, et je crois ce critère bien pauvre pour différencier deux éducations.

Vous dites aussi: "Pourquoi dans les milieux bourgeois et pas dans les milieux défavorisés?"

Vous vous êtes contenté de faire le tour d'un vestiaire de hockey pour juger d'un milieu... et moi qui ai fait le tour du quartier en question, je vous dis: Longue-Pointe est composé à 40 p. cent de maisons unifamiliales, tres belles soit en passant, 40 p. cent de duplex ou triplex vieux de huit ou neuf ans, 15 p. cent de blocs appartements assez récents contre seulement 5 p. cent de maisons un peu moins attrayantes. Ce qui me paraît un peu extravagant pour un quartier pauvre et défavorisé.

Vous dites aussi: "Pourquoi les riches sont parfaits et les pauvres croches?"

Pour ma part, cette affirmation dédaigneuse et disgracieuse se passe de commentaire...

Luc GAUTHIER
Longue-Pointe

Injustice flagrante du fisc

Ceux qui font les lois commentent parfois des impairs plutôt révoltants. Il s'agit pour s'en convaincre d'analyser très sommairement les rapports d'impôts fédéraux que nous devons remplir ces temps-ci.

Supposons que pour l'année 1975 vos gains totaux se chiffrent par \$9650 et que vous ayez payé pour \$377 de frais médicaux durant l'année. Votre voisin a le même salaire que vous mais lui, le chanceux, n'a pas de frais médicaux mais par contre il a contribué pour \$377 à un parti politique fédéral.

Voici votre déclaration: \$9,650 moins \$150 (le moins de 3 p. cent du salaire ou \$150) moins \$120.60 (R.R.Q.) moins \$134.68 (A s s - c h ô m) moins \$1,878. (Exemption de base) moins \$100 (frais médicaux, car \$377 moins \$277.34 (3 p. cent de \$9,224.72, le revenu net) égale \$9,666) égale \$7,266.72, soit votre revenu imposable.

Selon la table, vous devez payer \$887 en impôt fédéral que vous comparez avec les déductions faites par votre employeur.

Vous êtes voisin a le même revenu imposable que vous parce qu'il a droit lui aussi à \$100 de déduction en frais médicaux (cette somme étant forfaitaire). Par contre, il peut déduire directement de son impôt à payer, \$887 (soit le même montant que vous), ses

contributions politiques de la façon suivante: 75 p.c. du 1er \$100, égale \$75 plus (50 p.c. des \$450 suivants, 50 p.c. de \$277) \$138.50 égale \$213.50 au total. Donc, votre voisin peut déduire \$213.50 de son impôt à payer. Il paye donc \$673.50 d'impôt alors que vous, vous devez payer \$887.

La seule différence entre lui et vous, c'est qu'il a souscrit \$377 à un parti politique qu'il a pu soustraire directement de son impôt à payer pendant que vous payez le même montant mais pour des frais médicaux.

Là où je m'offusque le plus contre cette nouvelle loi qui permet de déduire une partie des contributions politiques, c'est lorsqu'on permet de le faire directement des impôts à payer. Pourquoi ne pas le permettre mais en déduction du revenu imposable comme les contributions syndicales, les régimes de pension, les frais médicaux, etc...

Voilà une autre injustice de la société juste de M. Trudeau. Cette mesure fiscale est d'autant plus révoltante qu'elle favorise des gens qui jouissent déjà de nombreux privilèges tels que contrats, emplois, avantages fiscaux, etc...

Roger PAYETTE
St-Roch de l'Acadian

Si ces voleurs savaient...

Monsieur,

Durant les deux dernières semaines, j'ai parcouru les annonces d'objets perdus de différents journaux; j'ai contacté la police locale et effectué plusieurs visites à la Société protectrice des animaux afin de retrouver mon chien. En vain.

Mais, j'ai cru m'apercevoir que plusieurs chiens furent perdus dans la région de l'ouest de Montréal en particulier. Parmi eux, un chien d'arrêt, un caniche gris, un samoyède, un épagneul et, dans notre cas, un briquet (chien de chasse) de neuf ans. Il est inconcevable que tous ces chiens aient été heurtés par des automobiles. J'en

dédus donc qu'ils ont été ou volés ou abrités par quelqu'un croyant accomplir une bonne action.

Je me demande si ces personnes pensent au mal qu'ils font aux propriétaires de ces chiens... Nous avons notre depuis l'âge de huit semaines et il prenait une grande place dans nos coeurs à cause de son affection et... des marques de dents qu'il avait laissées sur notre mobilier.

Je vous simplement par cette lettre avertir les propriétaires de bien surveiller leurs chiens s'ils veulent les garder.

M.E. DOBSON
Dollard-des-Ormeaux

Le drame des vieillards malades

M. Claude Forget
Ministre des Affaires sociales
Québec
Monsieur le Ministre,

La situation dramatique dont parlent trois médecins en milieu rural, dans leur lettre parue dans LA PRESSE du 3 février, nous la vivons presque quotidiennement au Centre de services sociaux du Montréal métropolitain. Comme eux, nous ne voulons pas vous parler de multiples demandes d'hébergement que nous recevons (près de 1,000 par mois), mais de la situation urgente d'au moins cent personnes âgées qui sont à domicile et qui ont besoin de soins et de surveillance (A-3, A-4 et chroniques, dans notre jargon).

Leur situation est telle que certaines en meurent. Ce n'est pas de mourir chez soi qui est inacceptable, c'est de mourir sans soins adéquats. C'est terrible et cette situation crée une anxiété telle, chez les personnes âgées, que plusieurs d'entre elles, de peur de mourir seules et sans aide,

font des demandes de placement des années à l'avance au moment où elles sont encore bien portantes.

Vous savez très bien que de nos jours les personnes âgées vivent plus longtemps, donc qu'il y a par le fait même plus de personnes âgées. Et d'autre part ce n'est plus guère la coutume pour les enfants d'habiter avec leurs vieux parents, comme ce n'est plus guère possible de se faire soigner chez soi. Il s'ensuit que les personnes âgées se retrouvent souvent seules à la maison et quand elles ont besoin de soins médicaux ou de garde, elles n'ont plus personne pour s'occuper d'elles.

Vous dites dans une récente directive que les hôpitaux généraux seront tenus de garder 10 pour cent de leurs lits pour les personnes âgées qui ont besoin de soins prolongés. Mais dans les grands centres hospitaliers de Montréal, il y a déjà plus de 10 pour cent des lits qui sont occupés par cette catégorie de patients. Et du même souffle, vous dites que les budgets de ces mêmes hôpitaux seront gelés. Il

n'y a donc pas grand espoir qu'une solution soit envisageable à court terme du côté des hôpitaux existants. Il y a bien quelques centres en construction actuellement, mais quand on sait la lenteur administrative qu'il y a pour meubler un seul étage comme à la Résidence Jean-Talon ou pour effectuer les renovations aux anciens hôpitaux. Pasteur et Miséricorde (maintenant Jacques-Viger), on n'espère pas de lits disponibles de ces endroits avant quelques années.

Pourquoi ne pas former immédiatement des équipes d'auxiliaires infirmières et familiales pour les envoyer directement aux maisons. Les personnes âgées ne demanderaient pas mieux, pour la plupart, que de rester chez elles et de recevoir des soins adéquats, non pas une ou deux fois par semaine pendant un mois ou deux, mais au besoin et tant qu'un placement permanent ne sera pas possible ou souhaitable. Ce n'est pas les cinq auxiliaires familiales du CSSMM affectées aux personnes âgées sur tout le

territoire de Montréal et de Laval (200,000 personnes âgées) qui pourront suffire à la tâche, d'autant plus qu'elles ne peuvent effectuer certaines tâches, comme donner des soins d'hygiène et faire des gros travaux.

Pour que cela se fasse, il faudrait une volonté politique et pour le moment le gouvernement est plutôt préoccupé d'assurer des services essentiels en cas de grève dans les hôpitaux et les services sociaux.

Mais pour assurer les besoins essentiels des plus démunies des personnes âgées qui n'ont plus la force d'aller voter, là le gouvernement n'est pas pressé. Ça irait peut-être un peu plus vite si les députés et les ministres étaient traités comme les syndiqués et soumis à des amendes substantielles quand les besoins essentiels des plus vieux et des plus démunis de notre société ne sont pas satisfaits.

Syndicalement vôtres,
Claire BEAUDOIN-BLAIS
Jean-Yves CLOUTIER
Louise RIVARD

Longue vie à Tricofil!

Il est malheureux que le gouvernement du Québec ait décidé de retirer son appui financier à Tricofil. Le jugement de non-rentabilité porté par le ministre de l'Industrie et du Commerce semble précéder si l'on considère que l'entreprise ne produit que depuis quelques mois seulement. Quant à l'attitude des banques, elle ne surprend guère même si elle peut décevoir.

L'expérience de Tricofil mérite d'être poursuivie à cause de son caractère particulier. Serait-ce ce caractère particulier qui est vraiment à la base de la décision du ministre de l'Industrie et du Commerce?

Pour ma part, je considère Tricofil comme un projet pilote qui peut avoir énormément d'intérêt pour des centaines sinon des milliers d'ouvriers aussi courageux que ceux qui ont investi dans cette entreprise pour en faire leur gagne-pain. Et selon des porte-parole de Tricofil, ces ouvriers étaient en voie d'atteindre le seuil de la rentabilité.

Le refus du gouvernement de poursuivre son appui financier à l'entreprise risque de créer une centaine de chômeurs de plus au Québec. Il est pourtant évident, si on fait les calculs, qu'il est plus rentable pour notre économie de créer des emplois que de créer du chômage. C'est plus rentable sur bien d'autres plans également.

Je m'unis à tous ceux qui souhaitent que le gouvernement révise sa récente décision dans les plus brefs délais afin qu'une centaine d'ouvriers continuent à gagner fièrement leur pain; afin aussi qu'une expérience fort valable pour notre société soit menée jusqu'au bout.

La grande famille des travailleurs pourrait peut-être faire quelque chose pour Tricofil... mais c'est d'abord la responsabilité du gouvernement qui perçoit tellement d'impôts et de taxes provenant de ces travailleurs.

Alain CHARTIER
Grand-Mère

Ottawa aura versé \$855 millions au Québec d'ici 1979

par Rhéal BÉRCIER
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Les ententes Canada-Québec auront suscité une injection de capitaux de l'ordre de \$1,3 milliard au sein de l'économie québécoise d'ici la fin de 1979.

De ce montant, le gouvernement québécois aura contribué quelque \$445 millions, soit moins de 35 pour cent.

Les différentes ententes Ottawa-Québec couvrent une période de onze ans commençant en mars 1968. Les programmes réalisés en vertu de ces accords auront favorisé plusieurs régions économiquement faibles du Québec lorsqu'ils seront terminés.

Des études effectuées pour le compte du gouvernement du Québec par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) permettent de mieux évaluer l'impact de ces ententes fédérales-provinciales dans le domaine économique. Elles indiquent que le Québec retire des avantages notables de cette collaboration intergouvernementale et que la présence fédérale grandit rapidement.

Voici le portrait fidèle de la situation telle que dépeinte par les travaux de l'OPDQ:

- L'entente générale de coopération sur la réalisation du plan de développement de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, qui prendra fin en mars 1976, aura coûté \$411,318,000.

- Ottawa aura contribué 75 pour cent du montant total. Cette entente vise notamment à moderniser les secteurs de base traditionnels de cette région (agriculture, forêt, pêche) de façon à procurer aux travailleurs qui oeuvrent dans ce secteur des emplois plus stables et plus rémunérateurs en créant des activités dynamiques nouvelles (industrie, mines, tourisme) susceptibles d'absorber cette main-d'oeuvre libérée par la modernisation des activités traditionnelles.

- L'entente fédérale-provinciale sur l'aménagement rural et le développement agricole (mieux connue sous le sigle ARDA), se terminera elle aussi en mars prochain et aura engendré des investissements de \$38,825,900, dont la moitié provient des coffres du Trésor fédéral.

Le projet avait pour but de financer et de mettre en oeuvre des programmes visant à rationaliser l'utilisation des terres, à conserver et à mettre en valeur les ressources en terre et en eau dans les régions rurales, à créer des nouvelles possibilités d'emplois et de meilleurs revenus et à relever le niveau de vie des populations rurales.

- L'entente sur les zones spéciales qui prendra fin en mars de l'an prochain aura apporté des investissements de \$210,850,000, financés entièrement par le gouvernement central. Québec cependant devra rembourser à Ottawa 46,4 pour cent du montant investi, soit \$97,797,000.

Cette entente qui touche Québec, Trois-Rivières, Sept-Îles, Port-Cartier et le Lac-Saint-Jean, vise à instaurer une action concertée entre les administrations fédérale, provinciale et municipale afin de pourvoir ces régions de services publics adéquats pour attirer et accueillir l'entreprise, à répondre aux besoins des populations, à améliorer les conditions de vie urbaine et la qualité de l'environnement.

Ce projet s'est traduit par la construction de réseaux routiers, la mise en place de systèmes d'égout, l'aménagement de centres touristiques, la rénovation urbaine et l'aménagement de parcs industriels.

- L'entente sur l'aménagement du nouvel aéroport de Mirabel a engendré des investissements de \$87,835,000 financés entièrement par Ottawa. Québec devra rembourser 22 pour cent de cette somme, soit \$18,985,000. Elle prend fin à la fin de mars cette année. Elle avait pour but d'intégrer cet aéroport à un réseau de transport et de communications pouvant desservir la population de Montréal afin de maximiser les retombées économiques du projet.

- L'entente auxiliaire sur le financement du plan d'expansion de la société Sidbec prendra fin en mars 1978 et coûtera \$30 millions à Ottawa. Cette entente vise à permettre à Sidbec de réaliser son plan d'expansion afin de devenir une sidérurgie véritablement intégrée.

- L'entente portant sur les axes routiers prioritaires prendra fin en mars 1979 et aura coûté

\$134,175,000, dont 60 pour cent provient des coffres fédéraux.

Le projet vise à accélérer la construction ou la reconstruction de tronçons de routes susceptibles de faciliter les liaisons entre les divers centres urbains faisant l'objet de programmes de développement industriel et urbain.

- L'entente sur les infrastructures industrielles aura coûté \$60 millions et prendra fin en mars 1978. Ottawa aura contribué à 60 pour cent du montant total.

Le programme vise à mettre sur pied des initiatives d'assistance financière pour l'aménagement de nouveaux parcs industriels, l'expansion de parcs existants et l'amélioration des services dans ces parcs.

- L'entente sur l'accès aux ressources forestières aura amené des investissements de \$24,2 millions au 31 mars 1978 et Ottawa en aura payé 60 pour cent des coûts.

Le programme permet au Québec de parfaire son infrastructure de voirie forestière en finançant la construction des axes routiers dans les forêts publiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la région de Chibougamau, de la Côte-Nord et du Nord-Ouest du Québec principalement.

- L'entente sur le développement de l'agriculture prend fin au 31 mars 1979 et engendrera des investissements de \$11,6 millions, dont 60 pour cent seront payés par le gouvernement central.

En vertu de ce programme, le ministère québécois de l'Agriculture réalise, dans la plaine de Montréal, un projet d'assainissement des sols, ainsi, il cherche à créer des conditions favorables à l'optimisation du rendement du territoire en aménageant des cours d'eau, en mettant en valeur des sols organiques, en assainissant des terres alluvionnaires et en réalisant des drainages souterrains.

- L'entente sur le développement minéral coûtera, à la fin de mars 1979, \$28,6 millions. Ottawa paiera 60 pour cent des coûts.

Le projet vise à favoriser l'exploitation et l'utilisation des richesses naturelles du Québec en finançant une programmation intégrée susceptible de promouvoir l'exploration minière et pétrolière, la recherche minière et l'exploitation rationnelle des ressources.

- L'entente connue sous le nom de PICA a trait à la construction du nouvel aéroport de Mirabel et vise à favoriser l'établissement et le développement des entreprises commerciales et industrielles qui s'implanteront dans cette région.

Le coût du projet est de \$13,3 millions, dont 60 pour cent des coûts sont absorbés par Ottawa.

- L'entente sur les études des projets dans le secteur manufacturier coûtera \$8 millions. Ottawa paiera 50 pour cent du montant. Le projet vise à mettre à la disposition du Québec des ressources humaines et financières qui lui permettront d'identifier des possibilités de développement industriel au Québec, d'analyser les problèmes et les difficultés qui affectent certains secteurs industriels et d'élaborer des politiques et des moyens d'actions visant à améliorer le secteur des industries manufacturières. Le programme prend fin en mars 1979.

- L'entente sur le développement de l'industrie touristique prendra fin en mars 1980 et 50 pour cent des coûts seront absorbés par le gouvernement central.

Le projet porte sur le développement général de l'industrie touristique. Il s'intéresse à la mise en valeur de la partie de son territoire la plus achalandée et la plus densément peuplée.

- L'entente sur l'industrie des pâtes et papiers engendrera des coûts de \$32 millions, dont 60 pour cent seront payés par Ottawa. Le programme prend fin en mars 1980.

Le projet favorisera, dans un premier temps, l'implantation d'une usine de pâte kraft blanche au Saguenay-Lac-Saint-Jean (usine de Saint-Félicien). Un montant de \$2 millions est aussi prévu pour identifier les modalités d'interventions du gouvernement auprès des entreprises existantes pour leur permettre de moderniser leurs équipements.

- L'entente sur la pétrochimie prendra fin en mars 1979 et coûtera \$40 millions, dont 60 pour cent des coûts seront accaparés par Ottawa. Le projet vise à favoriser l'implantation à Bécancour de l'usine européenne Inventa qui fabriquera du caprolactame et du cyclohexane.

De l'élémentaire à l'université

Les subventions ne seront pas accrues en éducation

par Mariane FAVREAU

Un régime d'austérité s'abat sur les institutions d'enseignement qui devront carrément se serrer la ceinture au cours de l'année académique à venir.

Commissions scolaires, collèges et universités devront absorber la hausse des coûts due à l'inflation sans recevoir de compensation du gouvernement.

En effet, le ministre de l'Éducation, M. Jean Bienvenue, et le ministre responsable de l'Enseignement post-obligatoire, M. Bernard Lachapelle, ont fait savoir hier que le ministère ralentissait la croissance de ses dépenses. Ceci dans le cadre plus général du ralentissement de croissance des dépenses publiques du gouvernement pour lutter contre l'inflation.

Règle générale, les subventions gouvernementales aux institutions d'enseignement resteront au même niveau

Ottawa accorde une hausse de 12 à 15 p. cent à ses employés

OTTAWA (d'après CP) — Le gouvernement fédéral a signé hier avec l'Alliance de la fonction publique du Canada un contrat d'un an assurant à 47.000 employés des augmentations de salaire s'établissant entre 12 et 15 p. cent.

Le vice-président de l'AFPC, M. Ed Wyllie, a déclaré que les employés avaient ratifié l'accord, parce qu'ils voulaient montrer au gouvernement qu'ils étaient disposés à respecter les normes anti-inflation pendant un an au moins. "Toutefois, a-t-il ajouté, le 14 novembre prochain, s'ils constatent que le programme a échoué, on ne pourra leur reprocher de prendre d'autres moyens pour obtenir un salaire satisfaisant."

L'accord assure une augmentation de 15 p. cent aux 2.000 employés de la catégorie salariale la plus basse, les autres recevant 15 p. cent. Les commis fédéraux de la première catégorie gagneront ainsi entre \$6,442 et \$7,469 par an, tandis que le salaire des autres s'établira entre \$7,768 et \$11,364.

BOUCHARD

(SUITE DE LA PAGE A 1)

nementales fédérales: le ministre des Postes, la monnaie olympique, Air Canada et l'Office du tourisme du Canada.

De plus, M. Bouchard a été l'un des artisans les plus importants des campagnes de publicité du Parti libéral lors des élections générales de 1972 et 1974.

Au cours de leur discussion, les membres du caucus québécois ont décidé à l'unanimité (sauf un) de demander à Mme Dalia Wood, déjà présidente du parti dans la circonscription de Mont-Royal, circonscription du premier ministre Trudeau, d'accepter d'occuper cette importante fonction au sein du Parti libéral. Mme Wood, dit-on, est parfaitement bilingue.

Cependant, un mouvement semble également se dessiner à l'intérieur du parti pour effectuer la même démarche auprès de Mme Yolande Dugal-Taylor, qui était déjà vice-présidente de l'aile québécoise des libéraux fédéraux au cours des deux dernières années.

Suivant le code de procédure du Parti libéral, toutes les candidatures venant "du plancher du congrès" pourront être acceptées dimanche, si M. Bouchard décide de se retirer de la course. Sinon, celui-ci devra être déclaré élu par acclamation.

Intégrité

D'après les informateurs joints par LA PRESSE, les membres du caucus des députés québécois ont pris la décision unanime de demander à M. Bouchard de se retirer de peur que les liens qui unissent celui-ci au gouvernement n'éclaboussent l'intégrité du Parti libéral.

"On en est venu à la conclusion, a affirmé un député, qu'il existait un véritable conflit d'intérêts entre le "job" de président du parti et celle de publicitaire du gouvernement."

Selon le même informateur, les libéraux fédéraux ont voulu être plus prudents que leurs confrères du Québec lorsque ceux-ci avaient décidé de nommer M. Pierre LaJoie à leur présidence même si la firme d'ingénieurs-conseils à laquelle celui-ci était étroitement lié recevait bon nombre de contrats gouvernementaux.

A la suite de l'ultimatum qu'il a reçu, M. Bouchard, croit-on savoir, aurait été disposé à s'engager à ne pas accepter, au cours de son mandat, d'autres contrats gouvernementaux que ceux qu'il détient présentement.

Mais cet engagement n'a pas été suffisant pour les députés qui voulaient que M. Bouchard abandonne tout lien avec le gouvernement ou bien se retire tout simplement de la course.

que cette année et ne seront donc pas indexées pour tenir compte de l'augmentation des coûts des biens et des services.

Aux collèges et universités, le gouvernement demande en plus de réduire de moitié le taux de croissance accordé jusqu'ici pour l'achat de biens et services qu'entraîne une augmentation de clientèle.

Dans les commissions scolaires, l'enveloppe totale des dépenses dites "particulières" diminue mais les crédits alloués à l'enseignement des langues, à l'éducation physique et aux mesures spéciales en milieu défavorisé demeurent identiques.

En annonçant ces mesures de restriction aux budgets d'opération, les ministres signalent qu'on appliquera les règles administratives actuelles pour distribuer les subventions.

Toutefois, les augmentations de salaires qui seront consenties aux différents personnels seront cependant versées aux organismes d'enseignement. C'est pratiquement la seule augmentation budgétaire prévisible, sauf là où une augmentation de clientèle entraînerait des per capita plus nombreux.

De son côté, le ministère de l'Éducation annonce qu'il réduit ses propres dépenses d'administration par une diminution d'effectif et le gel du personnel occasionnel. On réduira également

sur les voyages, les publications, la production de documents audio-visuels, etc.

Le budget de l'Éducation était en 1975-76 de \$2,170 milliards et le ministère n'a dépensé, pour sa propre gestion que \$60 millions, le reste allant aux organismes d'enseignement.

Pour l'année académique à venir, les institutions d'enseignement privé ne seront pas touchées puisque leurs subventions sont calculées sur l'année académique antérieure. Elles n'en ressentiront donc le contrecoup que l'année prochaine.

Une hausse des taxes scolaires ?

Dans nombre de commissions scolaires, ces mesures se traduiront par une perte importante de revenus puisque les clientèles scolaires ont tendance à diminuer à ce niveau.

Ce que Me Jacques Mongeau, président de la commission scolaire Baldwin-Cartier et du Conseil scolaire de l'île de Montréal, n'hésite pas à qualifier "d'extrêmement décevant". Comme les subventions s'appliquent en fonction du nombre d'élèves, leur diminution entraîne une baisse de revenus mais les mêmes services doivent tout de même être maintenus, explique-t-il.

Selon lui, et selon d'autres responsa-

bles de commissions scolaires, il n'y aurait qu'une chose à faire: aller chercher en taxes scolaires ce qu'on ne reçoit pas de Québec.

"Si la qualité de l'éducation était en péril par ces mesures budgétaires, il ne faudrait pas hésiter à taxer les contribuables pour la maintenir", estime-t-il tout en remarquant qu'il y a deux sortes de contribuables: les compagnies et les particuliers.

Actuellement, outre le taux de taxe normalisé, les commissions scolaires peuvent imposer une surtaxe pour leurs dépenses non admissibles pour fins de subventions. Cette surtaxe était de \$0,13 du \$100 d'évaluation à Montréal l'an dernier. C'est cette partie du compte de taxe qui pourrait augmenter.

En ce qui concerne les budgets d'immobilisation (constructions et réaménagements majeurs d'écoles), ils semblent subir les mêmes contraintes. Récemment, le Conseil de l'île se faisait refuser cinq projets pourtant jugés prioritaires.

Le tout forme donc un tableau "assez sombre", aux yeux du président Mongeau.

Quant aux collèges et universités qui n'ont pas ce pouvoir de taxer comment s'en tireront-ils? Pourrait-il y avoir augmentation des frais de scolarité à l'université?

Le Front commun frappe à Trois-Rivières et au Saguenay-Lac-Saint-Jean

La série des débrayages régionaux du Front commun de la fonction publique a touché principalement hier Trois-Rivières et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, où plus de 8.000 enseignants et employés d'hôpitaux ont effectué une journée d'études pour protester contre l'état actuel des négociations avec le gouvernement.

De plus, 36 des 45 cégeps du Québec ont été touchés hier, selon la Fédération des cégeps (partie patronale). Des débrayages étudiants, organisés par l'Association nationale des étudiants du Québec et prenant le plus souvent la forme de réunions d'information, ont paralysé 14 cégeps, tandis que des débrayages de professeurs en ont touché 20 autres et que des piquets de grève dressés par des enseignants en ont perturbé deux autres.

À Montréal, mis à part les cégeps, on ne signale que deux débrayages partiels: celui de 400 à 500 employés de l'Hydro-Québec et celui de 2.000 syndiqués dans six hôpitaux, majoritairement anglophones: Douglas, Lakeshore, Lachine, Meredale House, Child Care and Child Development Centres, Résidence Saint-Georges.

Au siège social de l'Hydro-Québec, à Montréal, les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (qui ne font pas partie du Front commun CSN-CEQ-FTQ) ont

débrayé pendant deux heures hier après-midi. Ils ont causé un certain émoi en se promenant dans les bureaux en hurlant, renversant des classeurs et jetant des bombes fumigènes, indique la direction de l'Hydro en précisant: "Nous avons à évaluer les dommages, s'il y en a." De son côté, le syndicat nie qu'il ait eu des dégâts.

Selon un porte-parole patronal, de semblables démonstrations se sont produites dans d'autres immeubles de l'Hydro-Québec depuis deux semaines. La convention collective des 10.000 syndiqués de l'Hydro est expirée depuis le 22 février dernier et un conciliateur gouvernemental doit faire rapport au ministre du Travail, M. Gerald Harvey, d'ici une semaine.

Au cœur du Québec, 3.500 membres de la Centrale de l'enseignement du Québec, selon la CEQ, n'ont pas donné de cours à l'occasion de la tournée du Front commun dans la région de Trois-Rivières, où une réunion avait lieu hier soir au Collège: 2.100 enseignants des Vieilles-Forges, 900 de l'Amiante et 500 de Nicolet ont débrayé.

De plus, près de 900 des 1.100 syndiqués de la FTQ dans neuf hôpitaux de cette région ont également tenu une journée d'étude hier. Dans plusieurs établissements, affirme un communiqué de la FTQ, "les syndiqués n'ont maintenu que

les services qu'ils ont jugé eux-mêmes essentiels".

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, environ 3.500 enseignants ont quitté les écoles hier, fermant ainsi toutes les écoles du Saguenay, précise un communiqué de la CEQ. Les 900 enseignants du Lac-Saint-Jean, ainsi que les 1.400 enseignants de Chicoutimi, les 900 de Louis-Hémon (Roberval) et ceux de Lapointe n'ont pas donné de cours.

Dans la région de Hull, environ 200 employés d'hôpitaux ont cessé tout travail durant une heure, comme ils le font "tous les jours de la semaine", selon la FTQ.

Collège Notre-Dame

Enfin, à Montréal, en marge du Front commun, la grève des 24 professeurs du Collège Notre-Dame, une maison d'enseignement privée, s'est terminée hier. Les cours doivent reprendre lundi prochain. Ce conflit avait débuté par un lock-out le 19 décembre 1975.

Les enseignants ont fait accepter par la direction le principe d'une tâche de travail limitée, en remplacement du système des rapports maîtres-élèves. Les professeurs devront maintenant donner 790 minutes de cours par semaine. Par contre, ils ont accepté le principe de classes de 36 élèves au maximum. Pour chaque élève additionnel, cependant, le Collège Notre-Dame versera \$1.000 aux professeurs.

La main-d'oeuvre demande des "topless"!

NEW GLASGOW, Nouvelles-Ecosse (d'après CP) — Le bureau canadien de la main-d'oeuvre a fait passer dans les journaux de New Glasgow une annonce requérant les services d'un employé ou d'une employée "topless" pour un salon de massage, en soulignant que la nudité du buste constituait une condition essentielle de l'emploi.

Le bureau avait tout d'abord refusé de publier cette annonce, en faisant valoir qu'en plus d'être embarrassante, elle représentait une discrimination à l'endroit des hom-

mes: le texte ne mentionnait en effet que le terme "topless worker", qui, s'il ne précise pas le sexe de l'employé envisagé, ne laisse généralement planer que fort peu de doute à ce sujet dans l'esprit des gens.

Toutefois, il a changé d'avis après que le propriétaire du salon de massage, Lloyd Tattrie, l'eût assuré qu'il n'hésiterait pas à employer un homme, bien qu'il doutait que la rémunération prévue, basée sur la commission seulement, puisse intéresser un employé masculin.

L'ALBUM OLYMPIQUE OFFICIEL

un cadeau inestimable

il suffit d'avoir

LES JAMES

CE TÊTE...

Pour les enseignants aux adultes La CECM souhaite la fin d'un régime moyenâgeux

par Mariane FAVREAU

Il n'est pas question que les enseignants du secteur d'éducation aux adultes continuent de vivre plus longtemps sous le régime de travail moyenâgeux qui est leur actuellement.

Mais il n'était pas question non plus, hier, que l'assemblée des commissaires de la CECM cède à l'ultimatum de l'Alliance des professeurs de Montréal et demande publiquement le dépôt des offres patronales concernant ce secteur.

Le président du syndicat, M. Pierre Lemaire, accompagné d'un fort contingent d'enseignants aux adultes, est venu signaler aux commissaires l'absence d'offres patronales le concernant. Il demandait aux autorités de la CECM de faire une pression quelconque pour activer ce dépôt.

Mais les commissaires se sont empressés dans des questions de procédure, ont buté sur des questions de principe, ont échangé des propos parfois fort vifs entre eux pour finalement ne rien réclamer du tout, par un vote de sept cent trente-cinq et une abstention.

Auparavant, ils s'étaient montrés sympathiques aux problèmes de ces enseignants mais assez peu renseignés sur la présence ou l'absence d'offres les concernant.

Au cours de la journée, l'Alliance avait exposé aux journalistes la situation de ces professeurs qui sont 230 à enseigner à plein temps à la CECM. Dans la province, leur nombre s'élève à 3.700, tant à l'élémentaire-secondaire qu'au collégial.

Ils sont rémunérés à l'heure, n'ont aucun congé de maladie, aucune vacance payée, ni retraite ni autres avantages sociaux. Ils peuvent être mis à pied sans préavis et ne sont pas soumis à la procédure normale des griefs. Pourtant, certains d'entre eux enseignent aux adultes depuis sept ou dix ans.

Il faut les intégrer
Les demandes syndicales visent à leur faire obtenir des conditions de travail identiques à leurs collègues de l'enseignement régulier, à les intégrer de façon normale dans le monde de l'enseignement.

"Les cadres des commissions scolaires qui travaillent à l'éducation des adultes ont des conditions normales, signale un professeur, mais non les enseignants qui vivent dans une situation anarchique."

Or, si le gouvernement a déposé ses offres pour d'autres secteurs comme l'enfance inadaptée, rien encore n'est venu pour l'éducation des adultes. Et pourtant, à au moins deux reprises, on aurait assuré à des représentants de ce secteur qu'on en tiendrait compte dans les négociations.

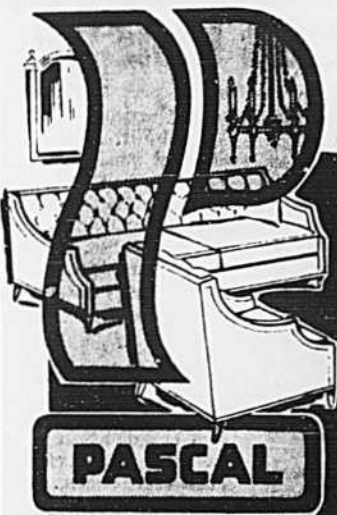
Pour M. Pierre Lemaire, président de l'Alliance, leurs demandes pourraient avoir des répercussions sur l'établissement de politiques dans ce secteur, ce qui serait un gain social important.

Il n'est pas question cependant, aux yeux des syndiqués, de bannir la spécialité de leur tâche: si les enseignants réguliers peuvent devenir des éducateurs d'adultes en période de surplus d'enseignants, les enseignants d'adultes veulent conserver leur priorité d'emploi. On aurait tendance, ces dernières années, à verser à l'éducation des adultes les surplus de professeurs et à remercier ceux qui y oeuvraient déjà dans des conditions de travail peu sûres.

La CECM compte sept centres d'éducation des adultes à plein temps et des dizaines où l'enseignement se donne à temps partiel, généralement le soir.

Plusieurs organismes ont déjà reconnu l'importance de donner aux enseignants du secteur des adultes des conditions de travail équivalentes aux autres enseignants. C'est l'avis de l'Institut canadien d'éducation des adultes, d'un comité de la direction générale de l'éducation des adultes du MEQ et du Conseil supérieur de l'éducation.

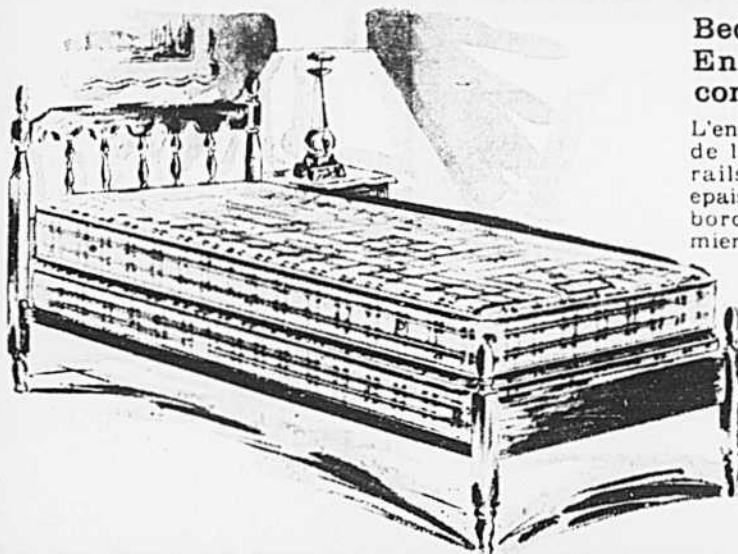
Ce dernier recommandait, dans un avis transmis au ministre de l'Éducation en janvier dernier, "que la formation des éducateurs d'adultes soit officiellement reconnue et qu'un mécanisme d'évaluation soit institué à cette fin". Et surtout, demandait-il, qu'on "accorde aux éducateurs d'adultes un statut professionnel."



Durant ce week-end,
rendez-nous visite!

Vendredi,
Samedi
et Lundi
exclusivement!

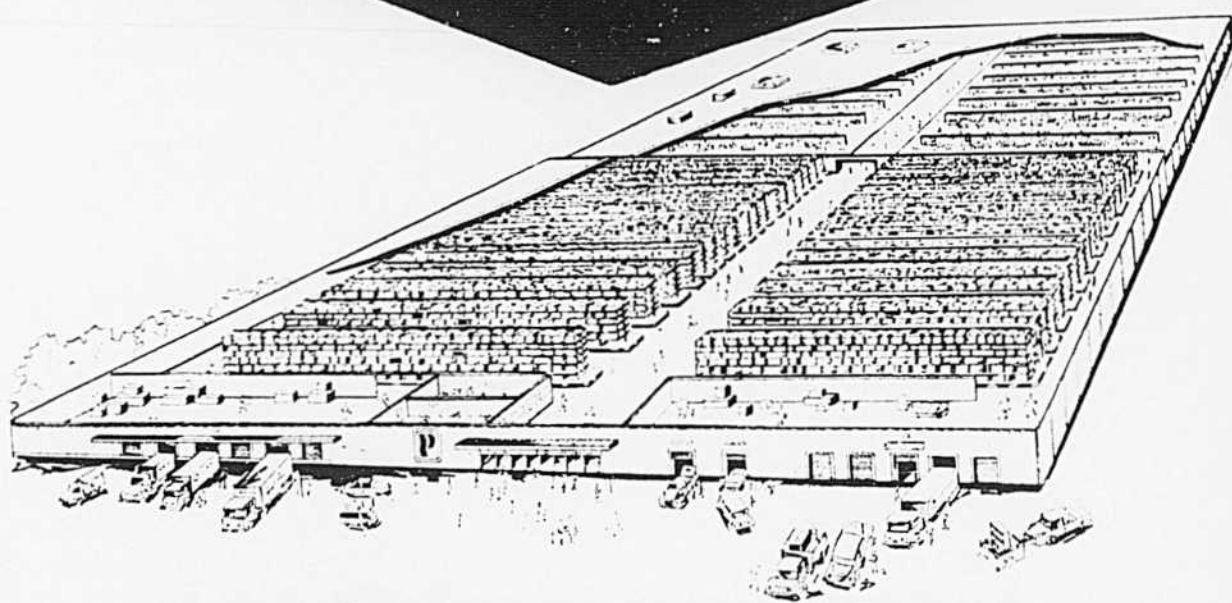
ÉCONOMISEZ 20.00



Bedford 555
Ensemble
complet

L'ensemble comprend tête de lit et pied de lit, les rails, matelas colonial épais, capitonné avec rebords préformés et sommier.

98⁸⁸



Les Sélections Pascal

Nous vous offrons un grand choix dans différentes gammes de marchandises de qualité telles que: lampes, tapis, literie et accessoires provenant des manufacturiers les plus renommés au Canada.

Notre sélection comprend également les meubles de styles Colonial, Traditionnel, Provincial Français et bien d'autres styles de différentes régions.

Quoi de plus! Chaque collection est présentée par un technicien de la décoration, vous pouvez facilement reproduire chez vous l'ensemble que vous avez admiré dans nos salles d'exposition.

Non seulement nous avons un très grand choix, mais de plus nous possédons une variété très étendue de chaque sélection en commande, il y a certainement chez nous, de quoi satisfaire le client le plus exigeant.



Termes pratiques pour s'adapter à votre budget

- MASTER CHARGE
- CHARGEY
- PASCAL QUICK CHARGE aux termes prolongés.

2 IMMENSES
ENTREPÔTS-
SALLES D'EXPOSITION

EST
Jean-Talon
près des
Galeries d'Anjou

OUEST
Côte-Vertu
au Centre d'Achats
Le Bazar

LA METHODE
D'ACHAT PASCAL
ENTREPÔT-SALLE
D'EXPOSITION
Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettrons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrerons économiquement et rapidement.

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE PASCAL MEUBLES

3600 Côte Vertu, St. Laurent - Centre d'achats Le Bazar, • 6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

ÉMISSIONS SPECIALES, VENDREDI, 5 MARS

JEAN-PIERRE FERLAND

ST-NORBERT
P.Q.



7 HEURES 30 P.M.



Un poète de chez-nous.
Jean-Pierre Ferland.
Son paradis, sa ferme à
St-Norbert, P.Q.
Ses chansons: "Une peine d'amour",
"Le petit roi", "Le show business",
"Une femme extraordinaire" et
plusieurs autres.
Toute cette beauté, tous ces mois
d'amour, un document exceptionnel
à ne pas manquer.

GALA médaille d'or

SOUS LA PRESIDENCE D'HONNEUR
DE MONSIEUR
ZOTIQUE LESPÉRANCE

Proclamation des
MEILLEURS ATHLÈTES
professionnels et amateurs
pour l'année 1975

ANIMATEUR:
JACQUES MOREAU



Un associé dynamique
du Réseau de Télévision

AU FIL DES LOISIRS

AVEC DOLLARD MORIN

MOT-MYSTÈRE

VOYAGE EN EUROPE — Un mot de 6 lettres

1	K	E	R	E	Z	N	A	P	E	B	E	R	G	A	Z
2	E	I	S	U	I	S	S	E	L	I	E	S	R	O	C
3	L	E	E	I	S	S	U	E	R	O	L	L	Y	O	N
4	I	I	U	S	M	S	U	E	D	E	R	A	G	P	S
5	C	R	T	G	L	A	I	O	G	D	E	I	T	E	D
6	I	T	A	A	A	I	T	E	S	E	N	I	N	I	A
7	S	S	G	L	B	R	N	E	A	L	O	E	N	A	A
8	V	I	E	U	O	E	P	G	X	O	H	A	T	N	T
9	O	A	O	P	S	L	L	R	E	T	R	O	S	I	S
10	D	D	R	L	A	L	I	F	A	N	J	O	U	H	G
11	I	U	U	N	B	I	R	E	A	D	E	M	O	R	E
12	R	B	A	C	A	F	E	N	B	S	O	T	E	R	T
13	D	L	R	V	S	S	T	O	U	L	T	C	I	E	
14	A	I	U	U	I	E	N	E	I	R	E	G	R	G	R
15	M	N	J	P	S	N	E	R	A	G	L	U	B	A	C

- | | | | | |
|---------|--------|--------|----------|--------|
| ALPES | CRÈTE | ISTRIE | PRAGUE | SICILE |
| ANJOU | DINAR | ITALIE | PORTO | SUÈDE |
| ANZÈRE | DUBLIN | JOTA | PULA | SUISSE |
| ATHÈNES | EIRE | JURA | REUSS | TAGE |
| BELFAST | ELBE | LIRE | RHIN | TAMISE |
| BELGE | ESCUDD | LOIRE | RHONE | TOLEDE |
| BLOIS | FILLER | LYON | RIESLING | VARNA |
| BONN | FLORIN | MADRID | RIGA | VAUD |
| BRIE | GENES | NANTES | ROME | ZAGREB |
| BULGARE | GRECE | PISE | RUSSIE | |
| CORSE | GSTAAD | PRADO | SAXE | |

Solution du dernier problème: BATIK

Explication du jeu

Éliminer un à un les mots de la liste que vous repérez dans la grille. Ces mots peuvent se lire horizontalement, verticalement, diagonalement, de droite à gauche, de gauche à droite, de bas en haut et de haut en bas.

Les lettres qui vous restent composent le mot mystère.

CE SOIR;

— A 7 h, au Centre BOIS-DE-BOULOGNE, 10025, boul. de l'Acadie, cours de danses folkloriques internationales pour garçons et filles de 13 à 16 ans (384-3842).

— A 8 h 30, au Centre MON-CHANIN, 4917, rue St-Urbain, "Rencontre entre les peuples à travers la musique", avec une soirée de musique du Chili et quatre membres d'une même famille: Claudio, Alexandre, José et Manuel Venegas (entrée libre; 288-7229).

— A 8 h, au Centre d'essai de l'U. de M., 2332, boul. Ed. Montpetit, spectacle de théâtre "William Shakespeare: un divertissement", avec une vingtaine d'étudiants en médecine.

— A la Place Bonaventure: Salon Nautique '76, avec 500 bateaux, tour de chant de Jérôme Lemay, à 8 h, et autres attractions.

— Au cinéma EMPIRE, 451, rue Ogilvie, festival de cinéma soviétique, avec la collaboration de la Société culturelle Québec-URSS (845-3778).

— A LAVAL—à 8 h 30, au Catholic High School, 2323, boul. Marois, a Chomedey, cine-spectacle des Grands Explorateurs, avec le cinéaste Claude Jannel et son film-couleurs "Le Chili".

— A MONTREAL-NORD: à 8 h, récital de Claude Léveillé, à l'Habitat St-Camille, 11025, rue Alfred (demain soir également; 321-9000 ou 321-4579).

— A LACHINE: Festival culturel, à 8 h, avec discothèque à la Vieille Brasserie, 2801, boul. St-Joseph (637-4621).

— Ne pas oublier le grand rassemblement populaire, pour jeunes et moins jeunes, au "CANAL LA CHINE - CANAL LOISIRS", avec toutes sortes d'activités de plein

air au parc Angrignon, au parc Therrien (Verdun), à Ville St-Pierre, tout le long du canal (randonnée pédestre, ski de fond, raquette, pique-nique, feu de joie, etc.), participation libre pour tous, toute la journée. "ALLONS FETER AU CANAL."
— A 1 h et 4 h de l'après-midi, à la salle L.E. PLATEAU, 3710, av. Calixa-Lavallée, au parc Lafontaine, séances du Ciné-Famille Explo pour les enfants et leurs parents, avec "Tintin" et "L'île Noire" et "Objectif Lune", et prix de présence.

— Fin de semaine à STE-ADELE, avec l'Association canadienne des Auberges de Jeunesse (842-9048).

Activités à venir

DEMAIN: — A 11 h du matin, au centre de la Promenade, à la Plaza Alexis-Nihon, ce sera le dernier d'une série de spectacles musicaux. On y applaudira la troupe de ballet-jazz "Epizo'd", de la polyvalente Lucien-Pagé (entrée libre).

— A 1 h 15 de l'après-midi, spectacle de marionnettes pour les enfants, "6 CONTRE 1", à la Bibliothèque de Montréal, 2225, rue Montcalm, angle Sherbrooke (entrée libre).

— Une excursion à RAWDON se déroulera sous les auspices du Centre astronomique de Laval. Le but: une séance d'observation de la comète West. Renseignements: Martin Paquet (661-8228).

— Ouverture du Carnaval d'hiver au Centre des Loisirs ST-BARTHELEMY, 7111, rue des Erables, près Jean-Talton, avec parade et différentes compétitions. Dimanche, il y aura séance de cinéma pour les jeunes et "Berce-Thon" (721-8396).

— A VILLE ST-PIERRE: à 8 h, soirée dansante du club de l'Age d'Or, à l'école Martin, 30, 2e avenue (autobus 90), avec orchestre. Cette danse a lieu chaque 1er samedi du mois. Invitation à tous les gens du 3e Age (637-6047).

— A LACHINE, se continue le Festival culturel. Demain matin, à 10 h, il y

aura théâtre de marionnettes au chalet du parc LaSalle, et à 2 h, ateliers de fabrication de marionnettes pour les enfants de 4e année et plus.

En outre, demain soir, à 8 h, il y aura spectacle avec le Théâtre de l'Équilibre, qui interprétera "L'histoire du Québec en trois régimes", de Léandre Bergeron, avec chansons et marionnettes. Cette soirée aura lieu au John Grant High School, 275, 36e avenue (637-4621).

Par ailleurs, à "L'ACCORD", se prépare une rencontre Espagnols-Québécois. Elle aura lieu le dimanche 7 mars, à 8 h, au Centre Gallego, 4602, rue St-Laurent, avec spectacle espagnol, chanteur québécois, danse et goûter espagnol (entrée libre; 288-3771).

Au Centre I.C. Une nouvelle session de cours d'expression corporelle pour dames et jeunes filles vient de s'ouvrir avec l'animatrice Nicole Loudouard, au Centre Immaculée-Conception, 4265, rue Papineau. Les cours y sont donnés les mardi et jeudi, de 6 h 30 à 8 h ou de 8 h à 9 h 30.

D'autre part, vient de débuter une 3e session de conditionnement physique pur hommes et femmes. Les séances se continuent du lundi au jeudi de chaque semaine, jusqu'à la fin d'avril.

Il y a également une nouvelle série de cours pré-éte

dans la natation, pour toutes les catégories: pré-juvénile, juvénile, junior, intermédiaire et senior. En prévision de la belle saison, tous et toutes ont grand avantage à apprendre à bien nager. Pour renseignements sur ces cours: 527-1256.

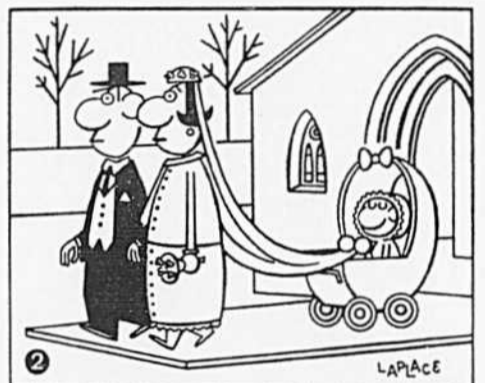
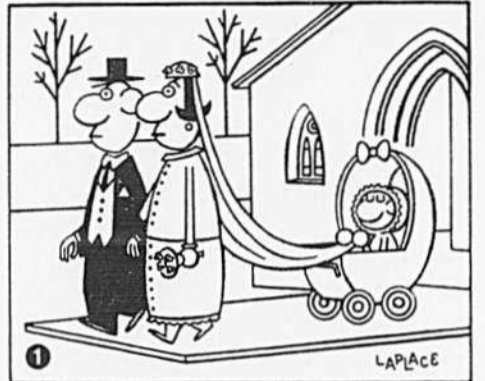
Au même endroit, chaque samedi soir, dès 5 h 30, il y a cours de danse, et à 8 h, soirée de danse sociale (525-6098 ou 642-2096).

Le dimanche 7 mars, dès 9 h du matin, s'ouvrira une importante assemblée en vue de créer la Fédération québécoise de TIR A L'ARBALLETE. Cette rencontre se fera au Centre municipal de Montréal-Est, 11145 est, rue Notre-Dame (salle 3). On y procédera aussi à l'élection du nouveau conseil d'administration. Renseignements: 325-4618.

On nous signale par ailleurs que les Loisirs "ARGENT ET OR" tiendront une grande partie de cartes, le dimanche 7 mars, à 2 h, en l'école Chomedey, 1955, rue Létourneau, avec de magnifiques prix et un goûter.

êtes-vous observateur?

Ces deux dessins de LA PLACE sont en apparence identiques. En réalité, il y a entre eux huit petites différences.



VOIR SOLUTION À LA FIN DES ANNONCES CLASSEES

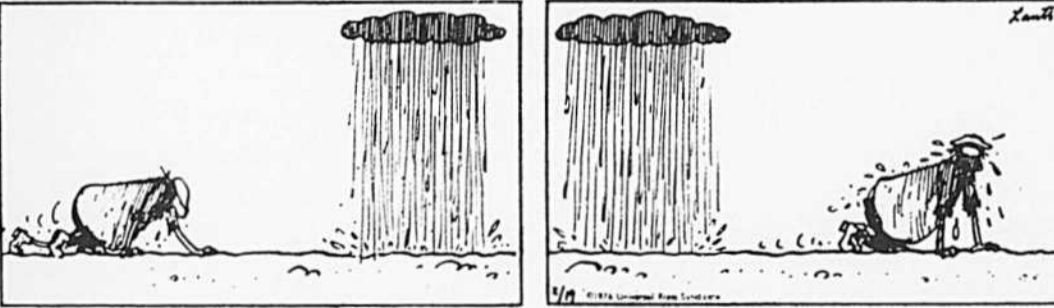
LES NAUFRAGES



MUTT ET JEFF



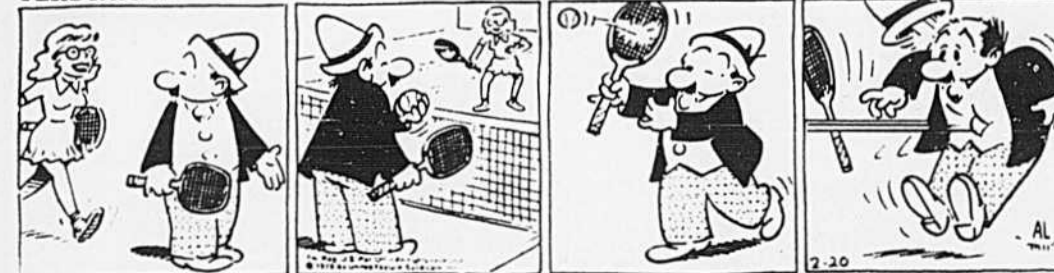
BASILE



JULIETTE DE MON COEUR



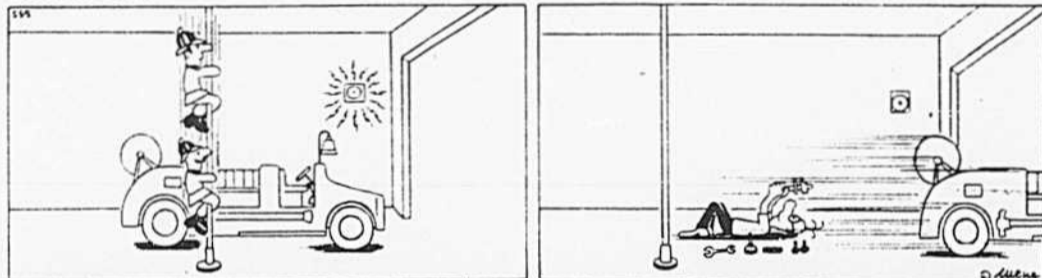
FERDINAND



MON ONCLE



CANDIDE PAR NEMA



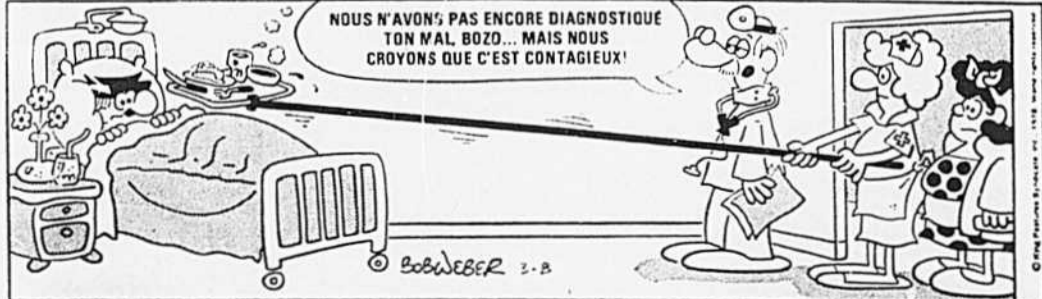
PEANUTS



HAGAR DUNOR le VIKING



BOZO



PHILOMÈNE



La mairie de Naples est un cadeau empoisonné aux communistes italiens

par Louis-Bernard
ROBITAILLE
collaboration spéciale

LES MUSEES mal entretenus, Les palais et les monuments témoignent de cette époque qu'on a du mal à imaginer: lorsque Naples était la première ville de l'Italie, une grande ville de l'Italie, une grande capitale artistique et intellectuelle, le foyer d'idées qui vit éclore, en 1799, la première révolution bourgeoise du pays.

Aujourd'hui, ce serait plutôt la capitale de la misère, de la corruption et du chômage. Le château-fort de la mafia et des néo-fascistes. Le développement industriel de l'après-guerre, le miracle économique ne sont guère passés par ici. Les industries traditionnelles périssent ou paient mal. Alors chômeurs et travailleurs sous-payés, tout le monde essaie de se débrouiller: on vit de petits trafics, d'emplois clandestins. "Si arrangia", dit-on en napolitain. Et quand on ne peut vraiment plus s'arranger, quand le prix du pain augmente ou qu'une épidémie de choléra se déclare, la violence éclate, ou alors on se tourne vers de faux sauveurs — en 1968, la liste formée par les monarchistes et les fascistes du MSI est arrivée en tête, battant largement démocrates-chrétiens et communistes.

Naples est le "cadeau empoisonné" que les communistes ont reçu le 29 septembre dernier des mains de la démocratie chrétienne, au pouvoir dans la région depuis 30 ans. Depuis cette date, la ville la plus ingouvernable d'Italie a à sa tête un maire "rouge".

Il s'appelle Maurizio Valenzi: 67 ans, peintre, l'allure paisible d'un bourgeois intellectuel. Derrière lui un passé impressionnant: l'exil au temps du fascisme, Paris, le mouvement surréaliste dans les années 30. La guerre: l'emprisonnement et la torture sous le régime de Vichy, les camps en Afrique du Nord. Rentré à Naples dès 1943, peu avant Togliatti, le leader historique du PCI, dont il fut très proche. Sénateur de Naples de 1953 à 1968, après quoi il a pris une semi-retraite politique, partageant son temps entre la peinture et les affaires municipales. Les murs de l'appartement qu'il occupe dans les hauteurs de Naples sont couverts de toiles, anciennes ou récentes. Mais depuis le 29 septembre, la politique l'a repris à plein temps.

Le 15 juin dernier, Naples,

comme le reste de l'Italie, virait à gauche. Pour la première fois les communistes, avec 32 p. cent, devançaient les démocrates-chrétiens, tout-puissants depuis l'après-guerre. Il n'y avait pas tout à fait de majorité à gauche: même en ralliant les modérés sociaux-démocrates et républicains, cela ne faisait exactement que 40 voix sur 80. De l'autre côté, plus de majorité possible à droite: les démocrates-chrétiens, pour gouverner, auraient dû à la fois s'appuyer sur les néo-fascistes et au moins un parti centriste, ce qui aurait provoqué une véritable guerre civile.

Quand Valenzi prend les rênes, trouve les caisses de la municipalité complètement vides: l'ancienne administration n'a rien laissé derrière elle. Pas un sou pour payer les factures ou les employés. "Le gouvernement aurait pu nous étrangler dès la première semaine", dit Valenzi. Il ne le fait pas, pour des raisons politiques évidentes: "tout le monde aurait crié au scandale". C'est un détail.

Reste le gros du problème: cette ville d'un million et demi d'habitants a un déficit de 1,500 milliards de lire (environ \$2 milliards). Il y a 70,000 chômeurs déclarés dans la ville, autant dans la région immédiate. Plus de 200,000 personnes habitent des taudis: ce sont quelque 70,000 familles qui, le plus souvent, habitent les "bassi" — des logements d'une seule pièce, situés au niveau de la rue, sans équipement sanitaire. "Des habitations déclarées insalubres il y a un siècle", note Valenzi. Les conditions sanitaires sont telles que Naples a connu récemment une épidémie de choléra, qu'elle détient le record des maladies infectieuses. Et que la mortalité infantile y est non seulement la plus élevée d'Europe — mais qu'elle est en progression. Sans parler des problèmes "secondaires": des équipements collectifs insuffisants, une circulation impossible (on fait un kilomètre à l'heure dans le centre-ville aux heures de pointe), des transports en commun inadéquats.

En quatre mois et demi de "poulova" de 40,000 pièces, l'accélération", Valenzi et son équipe ont déjà élaboré quelques projets importants: la construction d'une cité rationnelle des travaux du métro, l'amélioration des transports en commun.

Mais le travail le plus important se fait au jour le jour: il consiste à sortir Naples du bourbier dans lequel elle se trouve, en travaillant au cas par cas. "Ce que nous faisons à Naples? s'exclame Valenzi, rien de spécial, rien d'extraordi-

naire. Seulement ce que n'importe quel gouvernement bourgeois honnête pourrait faire."

L'honnêteté constitue déjà un programme révolutionnaire. Naples est depuis deux siècles le royaume des voleurs et des parasites en tous genres. A l'époque des cours royales, les paysans sans terre venaient vivre à l'ombre des châteaux. Ici, on a depuis longtemps appris à survivre sans argent et sans travail.

"La moitié de la population vit d'une économie parallèle et illégale", me disait un ami napolitain, et c'est à peine exagéré. Depuis les Malboro de contrebande jusqu'aux montres et aux postes-radio volés en passant par les voitures en pièces détachées, l'économie "del vicolo" (de la ruelle) est florissante. A Naples, vous retrouvez au marché des voleurs le briquet qu'on vous a volé la veille. Dans les stations-service, il faut avoir l'oeil sur la pompe à essence pour ne pas se faire rouler. Il ne faut jamais rien laisser dans sa voiture — et ne pas la laisser longtemps stationnée au même endroit. "A Naples, me disait Alberto Jacoviello, un journaliste et écrivain communiste qui connaît bien la ville, il y a 200,000 types qui se lèvent chaque matin en se disant: bon, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait pour manger?"

Cela, c'est l'illégalité et le vol au bas de l'échelle. Il y a le reste: les rackettes de haut niveau, les pots-de-vin, les trafics d'influence, la corruption érigée en système de gouvernement. On accorde des contrats de travaux publics à tel promoteur généreux, les permis de construire se distribuent au plus offrant. Au pouvoir depuis 30 ans, la DC de Naples est sous le contrôle du "perrain" Gava. Au début février, il se manifestait de nouveau, en prévision du congrès démocrate-chrétien du mois de mars: à coup d'urnes bourrées de bulletins ou volées, d'intimidations au pistolet et au couteau, il venait d'enlever la majorité des délégués pour le congrès.

Le problème, c'est que cette corruption se pratique à tous les niveaux: à côté des promoteurs et des dirigeants, il y a les petits bénéficiaires. Les clients électoraux qui touchent un salaire (minable) pour un emploi fictif — la ville la plus sale d'Italie est également celle qui compte le plus grand nombre de balayeurs. Les fonctionnaires-fantômes qu'on ne voit jamais au travail. Les autres qui rançonnent le public pour le moindre service: tant pour une formalité, 20,000 lire pour un commer-

çant qui veut renouveler son permis d'exploitation. Tout cela finit par faire beaucoup de monde: ce sont tous les gens qu'il faut affronter et mécontenter si on veut remettre de l'ordre dans Naples.

Jour après jour, la nouvelle administration a pris des mesures: on interdit sévèrement le commerce des places, on oblige les fonctionnaires à arriver à l'heure (impensable!), on supprime les contrats de telle compagnie privée, on ordonne la destruction de tel immeuble construit sans autorisation, etc. "Nous tentons, dit Valenzi, de donner l'exemple, de moraliser la vie publique. De gouverner avec honnêteté et passion, en gardant le contact avec la population. De faire en sorte que les citoyens n'aient plus à payer des pourboires ou à supporter des attentes exaspérantes pour des services normaux..."

Cela ne va pas sans mal. La veille de notre rencontre, Valenzi a été pris à partie et bousculé par un groupe d'employés mécontents, à la sortie du Conseil municipal (à trois heures du matin). Deux semaines plus tôt, c'est son adjoint qui a été attaqué au couteau. "Dans le premier cas, dit Valenzi, ce sont des employés qu'on ne voit jamais, qui ne foutent rien, et qui réclamaient des augmentations de salaires. Je leur ai dit: travaillez et nous verrons."

C'est un indice de la profondeur des problèmes: ici, la corruption plonge ses racines très loin dans le tissu social, dans cet énorme "lumpen-proletariat" qui constitue la masse de manoeuvre idéale pour la nouvelle opposition démocrate-chrétienne — et les néo-fascistes.

Ces derniers ont perdu du terrain aux élections du 15 juin, mais ils ont encore 18 p. cent des voix et 15 conseillers municipaux. Ce ne sont pas exactement des enfants de choeur. Immédiatement après les élections, un de leurs attentats a fait un mort: une jeune fille brûlée par une bombe incendiaire. Un des conseillers municipaux a déjà été arrêté à quatre reprises par la police — et chaque fois relâché. Dans un cas, c'était pour avoir attaqué une permanence communiste au cocktail molotov, dans un autre, pour avoir blessé un militant à coups de barre de fer, etc.

Au conseil municipal, les discussions violentes tournent parfois à la bagarre. Ce ne sont pas les prétextes qui manquent: il suffit de mettre un peu d'ordre dans l'administration pour entamer les petits privilèges de centaines de fonctionnaires: il suffit d'édicter un règlement

sur l'hygiène pour interdire de facto tel petit trafic ou commerce.

La DC, après avoir cédé la place plus ou moins de bonne grâce, attend maintenant la nouvelle administration au tournant. Elle laisse aux néo-fascistes la responsabilité des opérations-chock et de l'agitation. Elle se contente, avec une candeur totale, d'entretenir tous les mécontentements, de mettre les bâtons dans les roues de l'administration, de provoquer des débats interminables pour le moindre projet. Sans aller vraiment jusqu'à la rupture: alliée aux néo-fascistes et au libéral, elle aurait suffisamment de voix, ces jours-ci, pour faire tomber l'administration Valenzi au moment du bilan. On sait qu'elle ne le fera pas: la chute de Valenzi signifierait de nouvelles élections municipales — et dans les circonstances, "nous les gagnerions certainement car nous avons fait davantage en quatre mois qu'eux en 30 ans", dit Valenzi.

La DC a plutôt choisi d'avoir les communistes à l'usure. Leur laisser le temps — deux, trois ans — de s'enfermer complètement dans Naples, de se faire engouffrer dans cette mer de problèmes. Entre le chômage, la misère, les habitudes de corruption et la limite des pouvoirs de la mairie, ce serait bien un miracle si les communistes n'échouaient pas.

Valenzi, lui, demeure optimiste: "Le cadeau n'était pas si empoisonné qu'il en avait l'air", dit-il, serein. Il faut dire que les communistes ont réussi ailleurs — Bologne, leur première mairie, est devenue une ville-modèle. Alors, pourquoi, avec leur capacité d'organisation et de mobilisation, ne réussiraient-ils pas à sortir Naples du bourbier?"

La partie n'est pas jouée — en tout cas, politiquement elle a une importance qui dépasse les limites de Naples. Valenzi répète volontiers qu'il ne fait pas la révolution à Naples, mais il reste qu'un succès communiste dans cette capitale du sud aurait des répercussions politiques énormes. L'inverse est également vrai: "Le jeu qui se joue à Naples n'est pas perdu à l'avance, me disait Alberto Jacoviello. Mais c'est un jeu difficile et risqué. Difficile parce que la mairie affronte des problèmes gigantesques — spéculation, chômage — qu'elle n'a pas les moyens juridiques, le pouvoir de régler. Et risqué: que va-t-il se passer si, dans trois ans, on se trouve au même point, et que la population finit par dire: au fond les communistes, c'est le même chose que les démocrates-chrétiens..."

LE MONDE

YVES
LECLERC

Jackson: terne mais compétent

La campagne présidentielle américaine vient de s'enrichir d'un nouveau candidat majeur: "Scoop" Jackson, le sénateur de l'Etat de Washington qui vient de l'emporter dans la primaire du Massachusetts.

Il serait trop facile de minimiser sa victoire, alléguant qu'elle est celle d'un vieux conservateur qui a plu aux banlieusards bostonnais à cause de sa farouche opposition au "busing" des écoles. Il y a beaucoup plus que cela, et le personnage est beaucoup plus complexe.

Par exemple, on sait qu'il jouit de vigoureux appuis dans les grands syndicats américains; or, en même temps, il a la faveur des milieux d'affaires juifs, du "military industrial complex"... et de beaucoup de défenseurs de l'environnement et d'écologistes.

A Boston, la semaine dernière, son quartier général de campagne reflétait ces tendances paradoxales. Aussi bien dans des bureaux prêts par l'Association des enseignants du Massachusetts que dans un grand hall désaffecté une rue plus loin, on retrouvait un curieux mélange: ici, des "nature freaks" aux cheveux longs; là, de jeunes Israélites bien mis; ailleurs, des groupes de vieux professionnels du parti démocrate, qui se sont regroupés autour du doyen des candidats non seulement par l'âge mais par l'ancienneté.

Et tout cela fonctionnait sans éclat, avec cette compétence qui est le leitmotiv et la plus grande compétence de l'homme grave et terne qu'est Henry "Scoop" Jackson.

Dans les imprimés destinés aux électeurs, on retrouve d'ailleurs sans cesse des termes comme "sérieux", "résultats concrets", "des solutions qui fonctionnent"... et une série de thèmes en apparence contradictoires:

- Opposition féroce au "busing", considéré par Jackson comme inefficace et contraire aux droits civils;
- Appui total à l'Etat d'Israël et méfiance très forte à l'égard de l'URSS;
- Guerre au chômage... et en même temps à l'inflation et aux taxes trop élevées;
- Défense de la qualité de l'environnement et de l'écologie (Jackson y a été un pionnier longtemps avant que ce soit à la mode);
- Défense des droits civils des minorités et des libertés individuelles.

Ce qui explique ces paradoxes, c'est sans doute que Scoop Jackson est un "libéral" de la vieille école, et un produit de son époque: à la fois fils du "New Deal" de Roosevelt, des horreurs de l'extermination des Juifs en Allemagne sous Hitler, de la Guerre froide des années 50, de la conception du "leadership moral" des Etats-Unis sur la scène internationale, et de la nature sauvage de son Etat de Washington natal.

Ancien journaliste et avocat, élu comme sénateur en 1952, il a passé sa vie à s'élever contre ce qu'il percevait d'injustices et d'atteintes à la liberté. Et comme il place toutes celles-ci dans le même sac, il ne voit aucune contradiction dans ses prises de position.

Mais l'image complexe qui en résulte peut lui être un handicap dans la campagne, de même que son âge (64 ans, comme Reagan). En contrepartie, il a des appuis solides dans des milieux très divers, il dispose de nombreux volontaires et de beaucoup d'argent.

Sa stratégie est de ne pas faire la lutte dans toutes les primaires, mais de se concentrer sur les grands Etats industriels peuplés. Cela lui a déjà profité au Massachusetts, et s'il fait aussi bien qu'on le prédit dans New York et en Illinois, Scoop Jackson pourrait bien s'amener à la convention de juillet aussi fort, sinon plus qu'en 1972, alors qu'il avait terminé au deuxième rang derrière George McGovern.

Une politique du logement devra maintenir le contrôle des loyers

— 4 —
par Georges MATHEWS
collaboration spéciale

LE CONTROLE des loyers demeureur partie intégrante de la politique du logement, ne serait-ce que pour des raisons politiques. Il convient tout de même de réfuter les arguments des promoteurs immobiliers et des économistes qui voudraient faire "sauter" le contrôle des loyers actuellement en vigueur au Québec.

Ces gens reprochent essentiellement au contrôle des loyers de maintenir les loyers à un niveau artificiellement bas, ce qui empêche les logements neufs d'être compétitifs avec ceux du stock usagé. Le contrôle des loyers entrainerait donc le ralentissement de la construction nouvelle. Ne cherchons donc pas plus loin la cause de la crise du logement. Éliminons ce contrôle et tout ira mieux.

Toute cette argumentation est cousue de fil blanc. Tout d'abord, le ralentissement dans la production de logements locatifs neufs en 1975 est dû à une foule de facteurs, et s'est manifesté à peu près partout, avec ou sans contrôle des loyers. Ce qui revient à dire que l'élimination du contrôle ne garantirait absolument pas l'amélioration de la situation.

Deuxièmement, le contrôle des loyers en vigueur au Québec n'a rien à voir avec celui qui existe ou a existé à New York, Paris, et ailleurs. Ce qui existe au Québec, c'est un contrôle de la hausse des loyers: la hausse est accordée si elle est justifiée. Ce contrôle ne s'applique pas aux logements locatifs neufs pendant les cinq premières années. C'est l'évidence même qu'un con-

trôle des loyers interdisant à peu près toute augmentation et non accompagné de mesures visant à stimuler la production de logements neufs a des effets néfastes à moyen terme et contraires aux objectifs poursuivis.

Ce que les économistes opposés au contrôle des loyers oublient de faire, tout médaillés et "nobélisés" soient-ils, c'est de comparer le coût, pour les consommateurs de logements locatifs, de l'absence de contrôle des loyers et le coût d'une politique de contrôle souple des loyers complétée par une politique d'aide à la construction nouvelle. L'important, c'est d'atteindre un objectif donné au moindre coût.

Le coût de l'absence de contrôle, c'est la différence entre le loyer moyen avec le contrôle et sans le contrôle multipliée par le nombre de ménages locataires moins la part qui reviendrait à l'Etat en impôts.

Supposons que sans le contrôle, le loyer mensuel moyen serait supérieur de \$10 en 1976, par rapport à ce qu'il est actuellement, de \$15 en 1977 et de \$20 en 1978. Il y a un peu plus de 900,000 ménages locataires au Québec. Pour les trois années 1976, 1977 et 1978, l'absence de contrôle entrainerait une dépense supplémentaire de \$500 millions pour les ménages locataires. Si le tiers revient à l'Etat, cela représente une augmentation de \$167 millions dans les coffres de l'Etat et un transfert net de \$333 millions des locataires aux propriétaires, pour trois ans seulement (le calcul pourrait se faire pour 20 ans, par exemple), et sans aucune garantie d'offrir supplémentaire de logements neufs.

Si l'Etat affectait ces \$167 millions à la construction de logements locatifs neufs, logements qui seraient destinés à une clientèle particulière, et dans l'hypothèse qu'il assumerait le tiers du coût de réalisation de ces logements, cela

représenterait environ 21,000 logements, soit 7,000 par année. Il serait beaucoup plus économique d'aller chercher ces \$167 millions directement chez les ménages locataires, qui épargneraient de la sorte \$333 millions.

L'élimination du contrôle des loyers signifierait également à moyen terme l'expulsion indirecte de plusieurs ménages à faible revenu de leur logement actuel, puisque le fardeau financier du logement deviendrait trop lourd pour eux. Il y aurait moyen d'évaluer le coût supplémentaire imposé à la collectivité par ce phénomène.

Il y a, par ailleurs, quelque inconvénience de la part des propriétaires immobiliers à réclamer le droit à une plus-value qui ne résulte aucunement d'activités de leur part, mais plutôt de la situation démographique et économique générale ainsi que d'avantages conférés par certaines infrastructures publiques (le métro, les autoroutes, etc.).

Pour toutes ces raisons, le contrôle des loyers, tel qu'il existe au Québec, est totalement justifié, et du point de vue économique et du point de vue éthique. Bien loin de n'être qu'un palliatif, le contrôle des loyers en période d'inflation est une mesure absolument nécessaire. C'est une mesure insuffisante, bien sûr, mais qui minimise le coût total réel des solutions à la crise du logement.

\$15 millions par année pour la restauration des vieux logements à Montréal (à \$5,000 par logement, cela signifie 3,000 logements restaurés par année), \$45 millions pour 3,000 nouveaux HLM à chaque année, (le déficit de ces logements publics représente environ 65% du coût d'opération), \$35 millions pour 5,000 nouveaux logements à loyer moyen à chaque année: il suffirait de moins que \$100 millions par année (en dollars de 1975) pendant

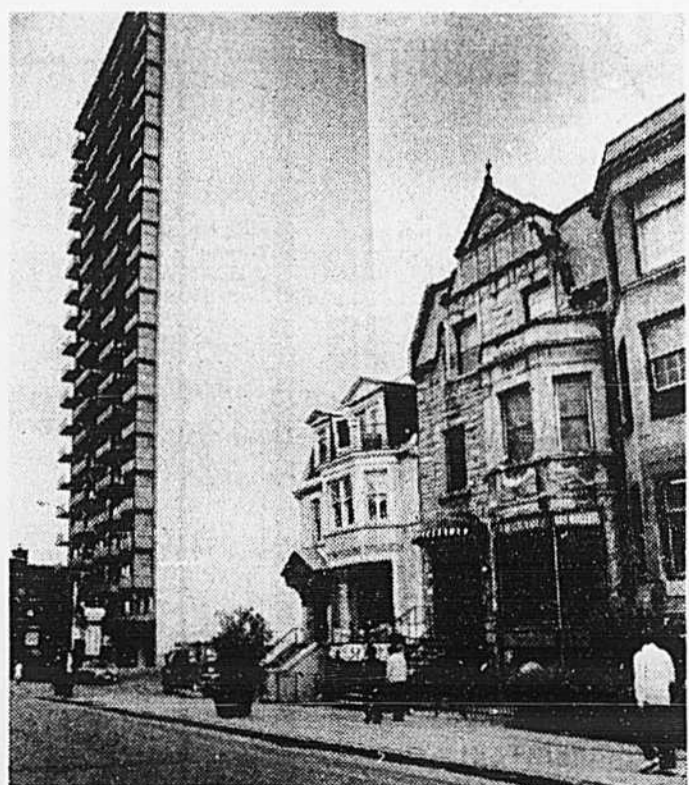


Photo Pierre Côté, LA PRESSE
A cause de la multiplication des ménages non familiaux et de la demande de petits logements qui s'ensuit, les grands logements disparaissent à un rythme accéléré dans le centre de la ville et surgissent de terre des tours d'habitation.

les 10 prochaines années pour solutionner la crise du logement dans la région de Montréal.

Cette crise n'est pas au tout insoluble, c'est une question de volonté et de priorités. Ceux qui pensent que la note est trop élevée sont, en général, les mêmes qui se contentent de hausser les épaules face à l'incroyable déficit des Jeux olymp-

mon œil sur montréal PAR DOLLARD PERREAU

Répertoire des érablières

Pour la deuxième année consécutive, le ministère de l'Agriculture du Québec met à la disposition des citoyens un répertoire des érablières ouvertes au public dans la province.

Distribuée gratuitement sur demande, cette publication a été préparée en collaboration avec le ministère des Terres et Forêts. L'édition 1976 contient les noms et adresses de plus de 200 propriétaires d'érablières réparties dans environ 150 municipalités. Elle contient également divers renseignements sur chacun des établissements inscrits.

On peut obtenir ce répertoire en s'adressant au service de l'information du ministère de l'Agriculture, 1140, rue Taillon, Québec ou encore en téléphonant au numéro suivant: 643-2516 (code 418).

Colloque sur la "Capitale nationale"

L'Association d'éducation du Québec tiendra un important colloque à Hull, le mercredi 17 mars sur le thème: "Le Québec et la région de la capitale nationale". Elle a invité une soixantaine d'organismes ou associations du Québec à y déléguer au moins une personne, en vue de sensibiliser l'opinion sur la question de l'aménagement de la région de la capitale, et de susciter la présentation de mémoires à la Commission de la capitale nationale.

Plusieurs experts ont été invités à cette réunion, notamment MM. Remy Beauregard, vice-président de l'Acelf, Charles Castonguay, professeur à l'Université d'Ottawa; Louis Vincent, avocat; René Vianna, professeur au cégep de Hull, Eugène Lavoie, homme d'affaires de la région de Hull.

La réunion se tient au Cégep de Hull, 333, Cité des Jeunes.

L'Association d'éducation a l'intention de faire connaître par la suite les principales conclusions auxquelles les participants en seront venus.

Prévision des inondations

Le ministère des Richesses naturelles offre son aide aux municipalités menacées d'inondations durant



Président

M. Sylvio Huneault vient d'être élu président de l'Association de l'immobilier du Québec, au cours du congrès annuel de cet organisme qui s'est terminé hier, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

Le ministère émet des prévisions hydro-météorologiques indiquant l'évolution de la fonte de la neige et les effets anticipés sur les cours d'eau.

La période du dégel il a une équipe d'ingénieurs et de techniciens affectée à la patrouille des cours d'eau pour évaluer les dangers d'inondation. Quotidiennement,

Le ministère annonce qu'il est disposé à défrayer entièrement le coût des opérations de dégagement de cours d'eau à l'aide de dynamite ou de machines; il fournira également aux municipalités les sacs de liti nécessaires à l'érection de digues, et compte payer 50 p. cent du coût global de certaines mesures préventives.

Le nouvel ordre économique

Le Club des relations internationales, un organisme d'information sur les activités internationales, discutera des matières premières et du nouvel ordre économique mondial au cours de son prochain congrès qui se déroulera les 12 et 13 mars, à l'Université de Montréal. Y participeront notamment des représentants de l'ONU, de

L'Organisation des Etats Américains; des représentants des ministères des Affaires extérieures, de l'Energie, des Richesses naturelles, des Affaires intergouvernementales, de l'Agence canadienne de développement international; des universitaires et des représentants des organisations s'occupant de droit international et de relations internationales.

Pour étudier en Italie

Le gouvernement italien vient d'annoncer de nouvelles dispositions concernant l'inscription d'étudiants étrangers dans les universités italiennes. Les demandes d'inscription préliminaire pour l'année académique 1976-1977 doivent être présentées avant le 15 avril 1976.

Pour tout renseignement supplémentaire: Consulat général d'Italie, 3489, rue Drummond, Montréal. Téléphone: 849-8331.

Pour le transport des handicapés

La Fondation de minibus Forest, un organisme à but non lucratif qui dirige un service de transport pour les handicapés, fait appel aujourd'hui à la générosité du public pour assurer sa survie. Des kiosques sont installés dans le métro, les centres commerciaux, les magasins du centre-ville, les cégeps et les universités.

EN VRAC

Le ministère des Postes désire aviser la population desservie par la succursale postale H située à l'angle des rues Fort et Sainte-Catherine, que le service dans ce secteur est perturbé en raison de difficultés dans le chauffage de l'immeuble. La succursale est ouverte, mais le service aux clients et aux caisses postales est restreint. La livraison normale du courrier par facteurs n'a pu être effectuée mercredi et il y aura probablement du retard pour quelques jours.

Une série de sept conférences sur l'alcoolisme et les drogues est présentée au 4, boulevard René-Robert, Sainte-Thérèse, les mardis, à 20h. Ces conférences sont données par des fonctionnaires du ministère des Affaires sociales et par d'anciens membres de l'OPTAT. On peut s'inscrire, moyennant la

somme de \$2, en composant les numéros 435-5225 ou 435-0808.

Le ministère des Affaires sociales du Québec vient d'accorder une subvention de \$33,559 à l'Université de Sherbrooke pour la mise sur pied d'un programme de perfectionnement des infirmières œuvrant en milieu scolaire. Une série de 16 sessions de perfectionnement réparties sur autant de semaines permettra à quelque 350 infirmières de parfaire leurs connaissances. Parmi les thèmes qui seront abordés on signale: la psychologie de l'adolescent; l'animation de groupes; les méthodes d'approche en matière d'information et de communications.

Une exposition d'oeuvres d'Ernest Gendron, ex-boxeur et ex-lutteur devenu peintre autodidacte, se tient au Séminaire de Saint-Hyacinthe, jusqu'au 29 mars. Elle est présentée par le Musée des beaux-arts de Montréal.

Le Studio Elca London, 770, chemin Lucerne, Mont-Royal, présente une exposition d'oeuvres de René Carcan, du 12 au 31 mars. Vernissage le 11 mars, de 19h à 21h.

Les Editions La Presse viennent de publier un livre de Stéphane Moissan, journaliste à La Presse, intitulé: "A la découverte des antiquités québécoises." C'est un livre destiné à guider ceux qui veulent acquérir des pièces d'antiquité.

CE SOIR

Deux célébrations oecuméniques ont lieu aujourd'hui dans le cadre de la "Journée mondiale de prière" organisée par le Conseil o-

cuménique des Chrétiens du Canada: à 14h, à la chapelle du Grand Séminaire, 2065 ouest, Sherbrooke; à 19h30, à l'Eglise Unie Saint-Jean, 110 est, rue Sainte-Catherine. Il y aura à ces occasions lecture de textes élaborés par des femmes de l'Amérique latine.

DEMAIN

Bowl-A-Thon

Le 4e Bowl-A-Thon annuel du Club Kiwanis de Montréal, au profit des enfants infirmes et du Conseil junior des Dix-Quilles de Montréal, aura lieu demain, dans les salles suivantes: Paré, Laurentien, Récréathèques, Rose Bowl, Châteauquay Bowl-A-Rama, Boulevard, Iberville et Pont-Mercier. Les fonds recueillis par les jeunes amateurs de bowling iront au Conseil junior des Dix Quilles qui s'occupe des jeunes des secteurs défavorisés et les fonds rapportés par les adultes seront versés au Centre Mackay pour enfants sourds et infirmes et à la Société du Québec pour enfants infirmes.

L'Association Montessori du grand Montréal présente demain une "Exposition vivante" (une classe entière avec les enfants et les enseignants), de 10h à 16h, à l'Arena de Ville Mont-Royal, 1050, avenue Dunkirk. Cette exposition permettra à tous ceux qui s'intéressent aux nouvelles orientations du monde de l'éducation de se rencontrer et de prendre connaissance des méthodes d'apprentissage des écoles Montessori.

Le Syndicat des travailleurs unis du pétrole tiendra son prochain congrès le 6 mars, à la salle C.F.C., 35, rue Marien, à Mont-

réal-Est. Ce syndicat regroupe quelque 1.300 ouvriers des raffineries de pétrole et d'industries chimiques dans l'est de l'île de Montréal.

Un théâtre de marionnettes est présenté au Chalet du parc La-Salle, à Lachine, demain à 16h, dans le cadre du festival culturel de Lachine. A 14h, il y aura un atelier de fabrication de marionnettes à l'intention des enfants de quatrième année en montant.

La paroisse Notre-Dame-des-Neiges célèbre demain son 75e anniversaire par un festival d'hiver, à l'aréna du collège Notre-Dame, rue Jean-Brillant, à 18h.

Le comité d'école Notre-Dame-des-Victoires tient un bazar demain, de midi à 16h30 et dimanche, de 10h à 16h30, en vue de recueillir des fonds pour les sorties éducatives des élèves. A l'école Notre-Dame-des-Victoires, 2720, rue Dossuel, Montréal.

Un bazar paroissial se tient aujourd'hui, de 13h à 22h et dimanche, de 10h à 22h, au 7120, rue Papineau.

Le Protestant School Board of Greater Montreal tient un colloque sur l'enseignement du français, à partir de 9h, demain matin, au 6.000 rue Fielding. Y participeront des représentants de parents, des enseignants, des commissaires et des spécialistes invités.

Témoignage-Jeunesse, un groupe de jeunes chrétiens tient demain un grand rassemblement de jeunes à la basilique de l'Oratoire Saint-Joseph. Renseignements: 527-0097.

votre horoscope

LES ENFANTS NES CE JOUR seront d'excellents médiums. Pour eux, les sciences occultes représenteront d'attrayantes études. Leur nature sera plutôt passive et réceptive. Ils ressentiront en eux une confusion de sensations contradictoires et il leur sera souvent difficile de faire le point.

DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Une formation continue vous serait d'un vif secours pour approfondir des questions professionnelles que vous connaissez mal. Pas de lubies susceptibles de vous apporter des ennuis. Une assez belle rentrée en perspective.

DU 21 AVRIL AU 20 MAI

On calcule une tentative de suppression de votre influence auprès de la direction. Ne vous laissez pas prendre aux belles paroles qu'on vous prodigue. Vous vous sentirez en forme. Ne prenez aucune décision grave.

DU 21 MAI AU 21 JUIN

La voie reste à tracer dans les domaines que vous vous êtes fixés. Pas de hâte mais aussi de lenteur. Si vous lambinez, on tenterait de vous "prendre" à la course. Restez serein. Une chance vous est promise.

DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Une lettre vous apportera un certain reconfort. Vous sentirez le poids de l'affection, de l'amitié réelle. En famille, heurts en partie provoqués par des questions d'argent. On rend le bien pour le mal.

DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

La chance oppose votre pessimisme à l'optimisme de vos proches ou de vos associés. On vous prend pour un barbon, du moins un empêché de tourner en rond. Réagissez. Excellente journée pour une association de travail.

DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Ne vous raidissez, du moins en apparence, devant une nouvelle de trahison qui vous affectera violemment.

En dissimulant votre déception, vous passez pour un personnage très fort. En amour les poètes ont très souvent raison.

DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Un mauvais calcul vous fermera une porte. Ce n'est guère une porte intéressante. Ne vous désespérez pas. Votre vie sentimentale, favorisée, vous permet de rencontrer des êtres passionnants. Vous serez d'une bienveillance exquise.

DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Si vous êtes encore célibataire, vous avez des chances de rencontrer ce mois-ci votre moitié d'orange. Ne la laissez pas passer. Vous le regretterez longtemps. Pas de comérages. Petit problème irritant à résoudre en priorité.

DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

La facilité avec laquelle vous vous introduisez partout vous donne l'occasion de vous assurer la protection de

personnes influentes. L'inutilité d'un dialogue vous apparaît nettement. Ne cherchez pas midi à quatorze heures.

DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Vous virez de bord sur le plan politique ou vous quitterez une organisation, à caractère social, où votre esprit d'entreprise faisait merveille. On se reposait beaucoup sur vous. Ne rentrez pas seules dans la nuit.

DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Journée très douce, parfois même douceâtre, sauf si vous avez négligé de rendre visite à votre dentiste bien-aimé. Une bonne surprise pour les gens d'âge. Réglez promptement tous les malentendus possibles.

DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Vous en êtes arrivé au stade décisif. Il vous faut choisir avec précision la voie que vous préférez. En ce qui concerne votre santé, évitez les excès de tous genres: ne fumez pas. Des soupirs manifestement exagérés.

GIGANTESQUE SOLDE DE LIQUIDATION!

MANTEAUX ET VESTONS POUR HOMMES ET FEMMES

Cuir de vache, daim, peau de porc, chevreau, suède.

JUSQU'À 70% DE RÉDUCTION

Sur les prix de détail courants!

EN VOICI UNE LISTE PARTIELLE:

Vestons de cuir pour dames Prix courant: \$125	EN SOLDE:	\$60
Manteaux pleine longueur pour dames Prix courant: \$125	EN SOLDE:	\$55
Vestons en suède pour hommes ou femmes Prix courant: \$110	EN SOLDE:	\$45
Vestons safari pour hommes, doublure à glissière. — Cuir anglais. Prix courant: \$220	EN SOLDE:	\$85
Vestons en cuir pour hommes Prix courant: \$150	EN SOLDE:	\$65
Vestons en daim pour hommes et femmes Prix courant: \$75	EN SOLDE:	\$30

TOUTE LA MARCHANDISE CUIR VÉRITABLE 100%

MARDI 9 MARS Midi à 18h

MERCREDI 10 MARS Midi à 18h

JEUDI 11 MARS Midi à 21h

À L'HÔTEL LAURENTIEN Salle de conférences 1130, rue Peel, Montréal (STATIONNEMENT DISPONIBLE)

BEL MODE VÊTEMENTS DE CUIR

LIQUIDATION

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

Jaquettes et manteaux de cuir pour dames.

7250 MILE END, SUITE 305

du lundi au samedi 9h à m. 5h p.m.

Vivez gratuitement pendant un mois aux Galeries 2001

Participez à notre concours du 1er au 31 mars.

Valeur jusqu'à \$1,000.00

Demandez votre formule de participation dans tous les magasins, boutiques et restaurants

Les Galeries 2001

Metro McGill. Coin de Maisonneuve et Université.

Plus de 30 Magasins, boutiques et restaurants pour vous servir

- Aux Mille Montures
- Banque Toronto Dominion
- B & M cartes et bobolets
- Boutique Danka Cosmétiques
- Boutique Maxime
- Boutique Orna
- Boutique Tabak
- Boutique Tara
- Bovet Inc.
- Charcuterie Amora
- Charlité
- Coiffure Ma Griffe (pour lui et elle)
- Direct Film
- Ebony Records
- Librairie lo
- La Nouvelle Marquise Restaurant
- Latendresse Bijouter
- L'Habitant restaurant
- Le Botier 2001
- Le Sandwich Café-Terrasse
- Maison Jérôme
- Micra
- Mona Bags
- Orlmy Joailliers
- Pearl Fashion
- Silver Amusements
- Summer Breeze Plant Shop Inc.
- Troy Nettoyeurs
- Université Santé et Beauté
- Vision vingt vingt Les Imprimeurs

Règlements du concours dans tous les magasins

Clermont DE LA PLAZA ERRATUM

Dans l'annonce du mercredi 3 mars '76, le prix spécial Clermont de la Plaza \$1899.95 pour 13 morceaux comprend: sofa et fauteuil pour le salon, table et 4 chaises pour la dinette, bureau triple, miroir et huche, une commode, une tête de lit et 2 tables de chevet pour la chambre.

ENGAN MARCHÉ AUX PUCES

Tous les samedis et dimanches Ouvert à compter de 8:00 a.m. 125 marchands à votre service! Vous y trouverez de tout... d'une puce à une automobile et à des prix d'oubaines!

ADMISSION ET STATIONNEMENT GRATUITS

RECREATHEQUE 800, boul. Labelle, Chomedey, Laval. Pour informations: M. Léo Branchaud, Tel. 888-1613 ou 888-8680

ÉCOLE DE DANSE ORIENTALE DANSE D'ENTRE par HELEN SMOLENS aucune limite d'âge 371 est, rue Jean-Talon (près du métro) Renseignements: 388-0517 (après 10 heures le soir) Dimanche toute la journée.

Tintin chez les Picaros, ou la révolution par l'humour

par Georges LAMON

Depuis "Tintin au Congo", Hergé, son créateur, n'avait jamais encore autant politisé une histoire comme celle de "Tintin et les Picaros", qui vient de sortir.

Il s'agit ici surtout de l'histoire des guérilleros qui se déroulent au Chili et qui visent à renverser le régime capitaliste de ce pays d'Amérique du Sud, non pas par la violence mais par l'humour, par des Picaros, "des espèces de sympathiques mauvais garçons".

Il faut dire que depuis près de dix ans, ("Vol 714 pour Sydney", paru en 1967) Hergé n'avait pas pour autant rompu avec ses personnages. Il avait collaboré à trois films et "mûri" "Les Picaros". Ce problème politique qui avait amené les Tupamaros vers 1971 sur la scène politique chilienne l'avait beaucoup frappé.

Comme le frappe d'ailleurs tout autant l'injustice et les oppressions "politico-économico-guerrillères".

Comment expliquer encore l'absence de Tintin sur le marché de la bande dessinée depuis 1967?

Parce que Hergé, qui a un très grand souci du détail et même de la perfection travaille très lentement; il se documente énormément et voyage à l'occasion, pour trouver des détails importants.

"Il y a des années que cela (Les Picaros) mûrit, confiait-il dans une entrevue

relatée dans un livre paru en 1975 sous la plume de l'écrivain Numa Sadoul, "Tintin et moi, entretiens avec Hergé". C'est ma façon de travailler. Je ne travaille pas pour l'argent, mais pour le plaisir, vraiment. Si l'on se force ce n'est plus un plaisir."

Pas vraiment de rupture

"De fait, précise M. Raymond Beaulé, représentant de la maison Casterman au Canada, il n'y a vraiment pas eu de rupture depuis la parution de "Vol 714 pour Sydney". Hergé a redessiné entièrement Tintin au Congo (Zaire) et Tintin en Amérique et participé à trois films."

"Pour Hergé, que j'ai rencontré plusieurs fois, redessiner cela signifie reprendre l'album du début à la fin, explique M. Beaulé. Mais il faut dire que Hergé n'est pas un homme à s'astreindre à une routine, il travaille quand vient l'inspiration..."

M. Beaulé fait encore remarquer que Hergé, malgré ses 68 ans, c'est encore le travailleur infatigable qui fait tout lui-même et le scénario et les bandes dessinées.

"Il a surtout le respect de ses lecteurs, les jeunes, c'est en fait dans ces personnages qu'il se retrouve lui-même."

"Tintin et les Picaros", où le héros a revêtu des jeans, "plus conformes au style de notre époque" (dixit Hergé), est sans doute l'un des meil-

leurs albums parmi les 22 publiés depuis "Tintin et les Soviets" en 1929.

"Il s'agit, selon M. Beaulé, Casterman n'a jamais publié du plus important tirage de pour un nouvel album, soit 1,5 million d'exemplaires en français. D'ailleurs, la première commande pour le Canada a été de 75,000 exemplaires pour les six premiers mois."

Hergé a quand même vendu plus de 40 millions d'albums de Tintin depuis 1929 et ce, en 15 langues différentes.

"Ce sont les événements qui influencent l'auteur de Tintin, fait observer M. Beaulé. Pourtant Hergé demeure prisonnier de son personnage. Deux personnes vivent en lui: Tintin, qui reflète l'amitié et la chaleur et le capitaine Haddock, le bon vivant, qui cache une très grande sensibilité."

Hergé n'a pas dit son dernier mot

Mais qui sait, Hergé n'a pourtant pas encore dit son dernier mot. Après les "Picaros" il y aura peut-être Tintin à la Manicouagan et un nouveau Tintin chez les Amérindiens? En effet, Hergé n'est-il pas venu logner du côté de la Manic vers 1966, où la solitude des hommes l'avait frappé? Au cours d'un autre voyage en 1973 aux Etats-Unis, Hergé s'était rendu dans une tribu d'Amérindiens pour y étudier la vie de ces dernières descendants d'un

peuple en voie de disparition. Quand M. Sadoul lui demandait encore dans cette entrevue s'il avait des projets à long terme, Hergé avait répondu: "J'ai parfois de vagues idées passagères, c'est tout. Je ne travaille jamais sur plusieurs histoires en même temps..."

"Hergé, dira M. Beaulé, n'a pas peur de faire lire son jeune lecteur, ce que l'on ne retrouve pas toujours dans les autres albums."

"C'est un humaniste, simple et d'une extrême gentillesse à qui peu de sujets échappent, dira de Hergé, M. Beaulé. La première fois que je l'ai vu en 1966, à Montréal, il m'a dit: "L'homme se remet en question tous les dix ans..."

La publication de "Tintin et les Picaros" n'est-elle pas en fait une remise en question de cet homme qui a su capter les jeunes de 7 à 77 ans depuis près de 40 ans?

Pourtant depuis la venue d'Astérix sur le marché de la bande dessinée en 1963, Tintin n'a-t-il pas vieilli un peu?

M. Beaulé ne le croit pas, au contraire.

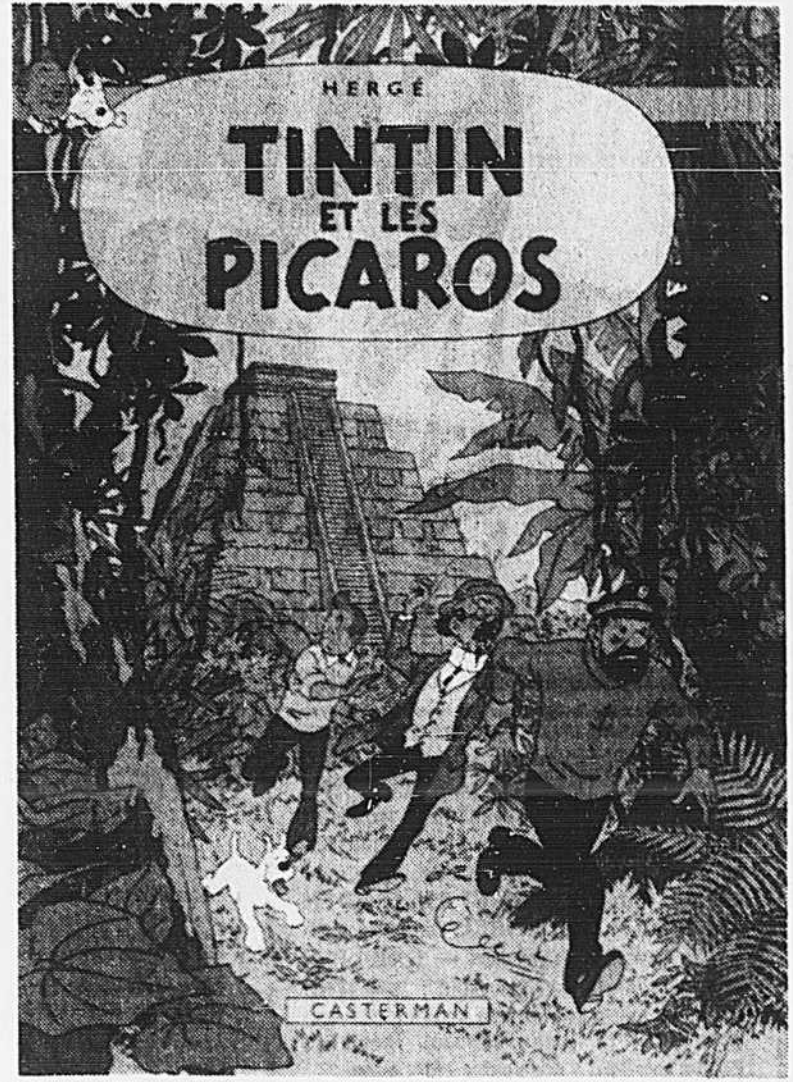
"Ça été le moteur de la lancée de la bande dessinée,

dit-il. Roi et maître de la bande dessinée jusque là, Tintin n'a pourtant pas été affecté par la venue d'Astérix et des autres pulques en définitive Tintin demeure l'album des jeunes de 7 à 77 ans."

Il s'agit quand même de deux marchés différents: Astérix pour les adolescents et les adultes et Tintin pour les jeunes. Il reste aussi que Tintin a une portée beaucoup plus internationale de par les personnages qu'il incarne à travers toutes les situations et les pays. Astérix demeure and même confiné à la France et à l'histoire...

Et pourtant si, depuis 1929 avec "Les Soviets", le personnage de Tintin n'a presque pas évolué sur le plan graphique, les personnages des "Picaros" sont quand même demeurés fidèles à leur image, à l'exception de Tintin qui porte des jeans et à Haddock qui ne semble plus apprécier tellement l'alcool.

Il reste que pour Sadoul, Hergé est "un homme extraordinairement libre et désireux de le rester". C'est pour cela que nul ne peut savoir ce qu'il nous réserve pour l'avenir...



Le sympathique capitaine Haddock, l'amateur de whisky, semble ne plus apprécier tellement l'alcool dans "Tintin et les Picaros".

Sept cents participantes de 27 pays à un "tribunal des crimes contre les femmes"

BRUXELLES (UP) — Un grand événement historique, le début d'une décolonisation radicale des femmes": c'est en ces termes que Simone de Beauvoir a salué dans un message l'ouverture à Bruxelles des cinq journées du "tribunal international"

qui jugera "les crimes contre les femmes".

Environ sept cents participantes venues de vingt-sept pays sont venues pour cette assemblée où il n'y aura aucun homme, pas même les journalistes, tout juste tolérés pour une brève cérémonie d'ouverture.

Des délégations sont venues de la plupart des pays d'Europe occidentale, des Etats-Unis, d'Afrique du Sud, du Brésil. Mais la représentation du tiers monde est mince. Le coût du voyage a sans doute été un obstacle majeur.

MÉDECINE D'AUJOURD'HUI

La grippe transmise par les petits animaux

On a découvert récemment que certains petits animaux domestiques pouvaient transmettre un certain type de grippe, assez tenace, sans que les animaux porteurs du virus ne manifestent eux-mêmes aucun signe extérieur de maladie. L'expérience a été concluante auprès de souris et d'hamsters.

Bien que les petits animaux ne présentent aucun signe d'infection, les personnes qui sont atteintes souffrent de fièvre, souvent très vive, de douleur musculaire dans le dos et les jambes et de douleurs aux paupières. Dans certains cas, on a même noté une réaction négative à la lumière et des douleurs au cou, sans oublier les symptômes habituels qui accompagnent les gripes sévères, comme le rhume, les maux de gorge, les

nausées ou la diarrhée. Notons que ce type de grippe est assez rare et n'est pas fréquemment transmis par les petits animaux en question.

Dans certains cas, le système glandulaire est porté à enfler, ce qui offre certaines similitudes avec la mononucléose. Puisque la science n'a pas encore mis au point un traitement efficace à base d'antibiotiques adéquats, il faut se contenter de soigner les malades à la queue leu leu. Heureusement, la plupart des victimes ont peu de peine à se rétablir, comme dans la plupart des gripes. Mais on a relevé des cas où la convalescence s'est prolongée jusqu'à deux mois.

Même si les hamsters — ce sont les petits animaux qu'on retrouve le plus souvent dans nos maisons —

ne sont pas malades, ils peuvent quand même être à l'origine de l'infection. Des tests sanguins permettent d'établir que l'animal et son maître sont atteints du même virus. Ce virus cependant n'est pas répandu chez les animaux qui sont passés par les cliniques ou les boutiques spécialisées, puisqu'ils n'ont pas été en contact avec d'autres rongeurs. Il semble que ce soit les souris — à l'état sauvage — qui propagent ces virus auprès des autres animaux. Si les petits animaux domestiques n'ont pas eu de contact avec les souris, il n'y a rien à craindre ou fort peu.

Il semble que le contact de l'homme avec l'animal n'ait pas d'incidence sur la propagation du virus, ce dernier se transmettant plutôt dans l'air ou les gouttelettes. Si on place la cage de l'animal à un endroit moins fréquenté de la maison, on réduit d'autant les risques d'infection.

Le chroniqueur quotidien est préparé par des spécialistes. Il ne répond pas aux lettres personnellement mais s'efforce d'aborder le plus vaste éventail possible de questions d'intérêt général. Le médecin de famille est toujours, dans les cas personnels, le meilleur conseiller.

TISSUS-DRAPERIES-ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN-TISSUS-DRAPERIES-ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN-TISSUS-DRAPERIES-ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN-TISSUS-DRAPERIES-ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN

PRINCESSE

RIDEAUX SUR MESURE CONFECTION GRATUITE 3 JOURS SEULEMENT

4-5-6 MARS

*CATHEDRALE ET PLAFOND INCLINÉS NON INCLUS

20% RABAIS STORES SUR MESURE

N'importe quelle grandeur*
N'importe quel tissu.
N'importe quel prix.
LA VERGE

PRENEZ AVANTAGE

Maintenant, est le temps idéal pour parer votre foyer pour le printemps. Pour les prochains trois jours, nous vous donnons cette rare opportunité d'acheter des rideaux faits sur mesure à des termes très spéciaux. Vous pouvez choisir n'importe quel tissu de votre choix, qu'importe le coût à la verge, et avoir vos rideaux faits sur mesure à votre goût, absolument sans frais additionnel pour la main-d'oeuvre. Ne tardez pas. Cette offre spéciale est valide pour les prochains 3 jours seulement. Ce spécial s'applique également pour notre Service-A-Domicile.

325-4010

PRINCESSE

tissus~draperies

P.S.

Nous étions Princess Silk
Nous sommes maintenant PRINCESSE

PLACE LONGUEUIL (Tissus)	677-5056	6907 SAINT-HUBERT	276-2661
CENTRE PIE-IX	727-1773	PLACE BOURASSA	325-5410
CENTRE LANGELIER	254-7159	CARREFOUR LAVAL	681-2549
WILBERTON	735-6195	CENTRE DOMAINE	259-7671
LES GALERIES LACHINE	637-3553	CENTRE DUVERNAY	661-7434
LES GALERIES TASCHEREAU	872-1273	PLACE LaSALLE	365-5811
CENTRE PONT-MERCIER	366-3270	CENTRE LAVAL	688-6342

PLACE VERSAILLES (Tissus) 352-1130
PLACE VERSAILLES (Draperies) 351-2010

TISSUS-ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN

SOLDE D'UN JOUR À L'ENTREPÔT SIMPSONS



L'ENDROIT EST FACILE À TROUVER

L'entrepôt Simpsons se trouve sur Montée-de-Liesse, au sud du boulevard Côte-de-Liesse

EN VENANT DE L'EST: prendre la sortie 39 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse.

EN VENANT DE L'OUEST: prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls Royce; 1/2 mille après Rolls Royce, tourner à droite sur Montée-de-Liesse.

POUR UN JOUR SEULEMENT — SAMEDI — DE 9 H. À 5 H. ENTREPÔT SIMPSONS 110 MONTÉE-DE-LIESSE SUD

Plusieurs autres articles non énumérés. Quantités limitées. Pas de commandes postales ni téléphoniques. Facilités de paiement. Articles vendus tels quels. Toutes les ventes sont fermes. Essayez d'emporter votre marchandise avec vous. Si la livraison est nécessaire elle sera faite MOYENNANT DES FRAIS EN RAPPORT AVEC L'ARTICLE. La vente commence samedi à 9h précises — Rendez-vous tôt pour avoir un meilleur choix et pour profiter des super-abaisses que vous offre Simpsons durant sa vente d'entrepôt. Toutes les ventes sont sujettes à des ventes antérieures.

1 seul. Ens. 3 pees "G. Collin" d'inspiration orientale. Commode triple 2 miroirs, chiffonnier avec portes, chevet 60". Pacanier brûlé.	1450.00	1159.98
2 seul. Tables de nuit assorties.	269.98	134.98
1 seul. Ens. 3 pees "G. Collin". Commode triple 2 miroirs, chiffonnier avec portes, chevet 60". Fini pacanier.	1200.00	899.98
2 seul. Tables de nuit assorties.	139.88	109.98

matelas et somniers-tapissiers
Modèles de fin de série. Choix de constructions et recouvrements, marques renommées. Quelques-uns défranchés mais tous neufs. Dim. 3"3" à 4"6" dans le groupe mais pas dans tous les prix.
39.98 à 69.98
Choix de chevets env. 39" dans une sélection de modèles et recouvrements. Complet avec attaches. \$10 ch.
Aussi lits continentiels à prix spéciaux.
Rayon 769, Entrepôt seulement.

1 seul. Commode double coloniale. Fini hickory.	197.98	109.98
1 seul. Commode triple coloniale. Fini antique.		99.98
1 seul. Coffeuse. Fini érable antique.		69.98
1 seul. Commode triple et miroir. Style provincial français. Fini or blanc.	210.96	159.98
1 seul. Commode double. Style provincial français. Fini blanc or.	139.98	99.98
2 seul. Table de nuit. Style provincial français. Fini blanc or. (Tel quel)	62.98	42.98
1 seul. Chiffonnier 4 tiroirs. Style provincial français. Fini blanc or. (Tel quel)	112.98	79.98
1 seul. Chiffonnier 3 tiroirs. Fini jaune moderne.	104.98	51.98
1 seul. Coffeuse coloniale. Fini érable.	89.98	69.98
1 seul. Chiffonnier méditerranéen "C. Collin". 5 tiroirs. Fini pacanier noir.		119.98
1 seul. Commode double et miroir. Style moderne. Fini noyer.		169.98
1 seul. Commode triple et miroir. Style moderne. Fini noyer.		179.98
1 seul. Chiffonnier moderne. Fini pacanier.	350.00	199.98
8 seul. Table de nuit style méditerranéen. Fini pacanier brûlé.	99.98	49.98
1 seul. Chiffonnier 7 tiroirs style provincial français. Fini or blanc.	121.98	89.98

meubles de chambre à coucher
Orig. Solde
1 seul. Commode double coloniale. Fini hickory. 197.98 109.98
1 seul. Commode triple coloniale. Fini antique. 99.98
1 seul. Coffeuse. Fini érable antique. 69.98
1 seul. Commode triple et miroir. Style provincial français. Fini or blanc. 210.96 159.98
1 seul. Commode double. Style provincial français. Fini blanc or. 139.98 99.98
2 seul. Table de nuit. Style provincial français. Fini blanc or. (Tel quel) 62.98 42.98
1 seul. Chiffonnier 4 tiroirs. Style provincial français. Fini blanc or. (Tel quel) 112.98 79.98
1 seul. Chiffonnier 3 tiroirs. Fini jaune moderne. 104.98 51.98
1 seul. Coffeuse coloniale. Fini érable. 89.98 69.98
1 seul. Chiffonnier méditerranéen "C. Collin". 5 tiroirs. Fini pacanier noir. 119.98
1 seul. Commode double et miroir. Style moderne. Fini noyer. 169.98
1 seul. Commode triple et miroir. Style moderne. Fini noyer. 179.98
1 seul. Chiffonnier moderne. Fini pacanier. 350.00 199.98
8 seul. Table de nuit style méditerranéen. Fini pacanier brûlé. 99.98 49.98
1 seul. Chiffonnier 7 tiroirs style provincial français. Fini or blanc. 121.98 89.98
Autres articles à prix réduits.
Rayon 769, Entrepôt seulement.
Autres articles aussi disponibles à prix réduits.

1 seul. Ens. 5 pees "Roxton". 1 table 30" diam. avec 2 rallonges 18" 4 chaises à dossier à barreaux. Fini érable lune massif.	302.00	369.98
1 seul. Vaisselier et bahut "Roxton". Fini érable.	412.00	319.98
1 seul. Ens. colonial 7 pees. Fini pin. Vaisselier, bahut, table treteau avec dessus lamine. 4 chaises en trene massif.		599.98
1 seul. Ens. "Knechtal" 6 pees provincial français. Vaisselier, table ovale, 2 rallonges, 3 chaises, un fauteuil. Fini bois fruitier.		919.98
1 seul. Ens. "Knee High" provincial français 7 pees. Vaisselier, bahut, une table ovale, 2 rallonges, 3 chaises, un fauteuil. Fini bois fruitier.		1119.98

dinettes chromées
Dessus de table rebelle aux égratignures. Sièges coussinés recouverts vinyl. Cadres au fini chromé.
Orig. Solde
1 seul. Ens. 5 pees. Dessus de table genre planche à découper. Chaise vinyl ivoire. 289.98
1 seul. Ens. 3 pees. Dessus de table texture. Chaises vinyl ton noir. 139.98
1 seul. Ens. 5 pees. Dessus de table ton marbre, chaises vinyl ton bronze. 229.98
1 seul. Ens. 5 pees. Dessus de table fini noyer, chaises vinyl ton bronze. 209.98
1 seul. Ens. 5 pees. Dessus de table genre étal de boucher. Chaises vinyl ton chêne. 329.98
1 seul. Ens. 5 pees. Dessus de table fini pin. Chaises recouvertes de tweed. 249.98
1 seul. Ens. 5 pees. Dessus de table ton marbre. Chaises vinyl imprimé vert. 169.98
1 seul. Ens. 3 pees. Dessus de table fini bois de rose, chaises ton noir bois de rose. 79.98
Plusieurs autres modèles aussi disponibles aux mêmes bas prix.
Rayon 769, Entrepôt seulement.

1 seul. Electrohome 26". Capilano console ...	899.00	749.00
1 seul. Electrohome 26". Saguenay console ...	969.00	799.00
2 seul. Electrohome 20". Duncan portatif ...	569.95	438.88
1 seul. Electrohome 20". Westwood portatif ...	569.95	438.88
1 seul. Electrohome 20". Norwood console ...	554.72	428.88
1 seul. Electrohome 26". Sherbrooke console ...	879.95	729.00
1 seul. Electrohome 26". Montclair console ...	1199.95	999.00
1 seul. Electrohome 26". Beechwood portatif ...	699.00	558.88
1 seul. Electrohome 26". Armand console ...	995.00	799.00
1 seul. Electrohome 20". Kenton portatif ...	599.95	458.88
1 seul. Electrohome 20". Derby portatif ...	549.95	425.00
1 seul. Electrohome 20". Galaxie portatif ...	559.00	428.88
1 seul. Electrohome 20". Encore portatif ...	699.95	548.88
1 seul. Electrohome 20". Selkirk portatif ...	639.95	499.00
1 seul. Fleetwood 26". 1C6524 console ...	899.00	699.00
5 seul. RCA 20". CTU 529 portatif ...	577.00	488.00
1 seul. RCA 26". CCD 924 console ...	1049.95	883.00
1 seul. RCA 20". CTG 572 portatif ...	689.95	548.88
2 seul. RCA 19". CTE 460 portatif ...	388.00	299.00
1 seul. RCA 26". CCG 911 console ...	889.00	699.00
3 seul. RCA 26". CCU 981 console ...	889.00	748.88
1 seul. RCA 26". CCU 989 console ...	949.00	799.00
1 seul. RCA 26". CCU 955 console ...	699.99	499.00
1 seul. RCA 26". CCU 928 console ...	1050.00	888.00
1 seul. RCA 19". CTE 471 portatif ...	399.00	265.00
1 seul. Toshiba 14". CTE 355 portatif ...	449.00	368.88
1 seul. Philips 20". C20P065 portatif avec support ...	599.95	499.00
2 seul. Philips 26". C26P075 console ...	699.95	588.88
1 seul. Sharp 20". C2040 portatif ...	529.95	444.00
1 seul. Sharp 20". C2032 portatif ...	549.95	444.00
1 seul. Toshiba 20". 943 portatif ...	619.00	528.88
1 seul. RCA 17". ET396WR portatif avec télécommande ...	549.95	449.99
1 seul. Quasar 26". 9214 console ...	999.95	725.00
1 seul. Quasar 26". 9109 console ...	1049.95	825.00

meubles pour chambre à coucher
Orig. Solde
1 seul. Ens. 3 pees de style méditerranéen. commode triple avec miroir, chiffonnier avec porte, chevet 60". Fini chêne classique. 139.98
1 seul. Ens. 3 pees de style moderne. commode triple avec miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 60". Fini pacanier. 599.98 479.98
1 seul. Ens. 3 pees de style moderne. commode triple avec miroir, chiffonnier 4 tiroirs. Panneau 46". Fini noyer. 179.98
1 seul. Ens. 3 pees de style contemporain. Commode triple avec miroir, chiffonnier avec porte. Chevet 60". Fini pacanier. 459.98 299.98
1 seul. Ens. 5 pees "Thomasville" de style provincial français. Commode triple avec miroir, Chiffonnier 5 tiroirs, chevet 60". 2 tables de nuit. Fini cognac. 1469.95 799.98
1 seul. Ens. 5 pees "Kaufman" de style contemporain. Commode triple 2 miroirs, chiffonnier avec porte, chevet 60". 2 tables de nuit. 1479.96 849.98

1 seul. Quasar 26". 9146 console	979.95	799.00
1 seul. Quasar 26". 9232 console	1049.95	825.00
1 seul. Quasar 20". 6110 portatif	639.95	499.00
1 seul. Quasar 12". Quasar YWP412 portatif	439.95	349.99
1 seul. Quasar 14". WP5522 portatif	539.95	425.00
1 seul. Silvertone 26". 14308 console	899.95	588.88
1 seul. Silvertone 26". 14303 console	699.95	499.99
1 seul. Silvertone 26". 14310 console	899.95	588.88

1 seul. RCA, SFE 1013	569.00	399.00
1 seul. RCA, SFG 2103	377.00	258.88
1 seul. RCA, SFG 2113	849.95	648.88
1 seul. Telefonie, Milano	288.00	178.88
1 seul. Lloyd's, 7063	399.95	248.88
1 seul. Electrohome, Westmount	449.00	299.00
1 seul. RCA, SFD 1040	579.00	425.00
1 seul. Electrohome, Bordaux	349.95	238.88
1 seul. Electrohome, Manhattan	599.95	444.00
1 seul. Electrohome, Tempo	399.00	268.88
1 seul. Electrohome, Matador	359.95	188.88
1 seul. Electrohome, Dundee	499.00	348.88
2 seul. RCA SFE 2146	489.95	328.88
2 seul. RCA, SFD 1031	329.00	399.00
1 seul. Magnavox, 3685	499.00	328.88
1 seul. Magnavox, 334E	259.95	158.88

appareils électro-ménagers
Modèles d'étalage ou de démonstration. Quelques-uns légèrement usagés ou endommagés. Tous en parfaite condition de fonctionnement. Autres articles aussi disponibles à prix réduits.

Kenmore, modèle 94956. Ton or.	779.98	629.98
Kenmore, modèle 90640. Ton blanc.	319.98	249.98
Kenmore, modèle 94740. Ton blanc.	349.98	349.98
Kenmore, modèle 94742. Ton cuivre.	359.98	159.98
Kenmore, modèle 91752. Ton cuivre.	429.98	329.98
Kenmore, modèle 94954. Ton avocat.	779.98	629.98
Kenmore, modèle 64750. Ton blanc.	429.98	349.98

Indesit, 5 pi. cu. Modèle 140L Blanc. 4 seul.	209.98	149.98
Coldspot, 15 pi. cu. Modèle 55970. Blanc. 3 seul.	599.98	429.98
Coldspot, 17 pi. cu. Modèle 75946. Or. 1 seul.	529.98	429.98
Coldspot, 10 pi. cu. Modèle 324. Blanc. 2 seul.	299.98	219.98
Coldspot, 15 pi. cu. Modèle 55940. Blanc. 1 seul.	489.98	409.98
Coldspot, 15 pi. cu. Modèle 55950. Blanc. 1 seul.	559.98	409.98

Kenmore, modèle 85500. Blanc. 4 seul.	249.98	209.98
Kenmore, modèle 85700. Blanc. 3 seul.	299.98	229.98
Kenmore, modèle 85706. Or. 2 seul.	399.98	239.98
Kenmore, modèle 85906. Or. 1 seul.	339.98	269.98
Kenmore, modèle 85506. Or. 1 seul.	259.98	219.98
Kenmore, modèle 80040. Blanc. 1 seul.	199.98	169.98
Kenmore, modèle 87044. Avocat. 1 seul.	289.98	229.98

Mini-laveuse sechoir "Simplicity", modèle ST5. 6 seul.	279.98	179.98
Kenmore, modèle 45306. Ton or. 1 seul.	389.98	319.98
Kenmore, modèle 47046. Ton or. 1 seul.	399.98	319.98
Kenmore, modèle 54046. Ton or. 1 seul.	419.98	369.98
Kenmore, modèle 45100. Ton blanc. 1 seul.	339.98	289.98
Kenmore, modèle 45700. Ton blanc. 1 seul.	399.98	359.98
Hoover, modèle 0617. Mini laveuse. Blanc. 4 seul.	189.98	129.98

Kenmore, portatif. Modèle 72071. Ton blanc. 8 seul.	439.98	329.98
Kenmore, portatif. Modèle 72051. Ton blanc. 5 seul.	379.98	289.98
Kenmore, portatif. Modèle 72072. Ton cuivre. 1 seul.	449.98	339.98
Kenmore, portatif. Modèle 76056. Ton or. 2 seul.	389.98	289.98
Kenmore, portatif. Modèle 72052. Ton cuivre. 2 seul.	389.98	299.98

3 seul. Hoover Dial-A-Matic. Modèle 1174	249.98	199.98
4 seul. Hoover Dial-A-Matic. Modèle V5009	159.98	109.98
10 seul. Hoover. Modèle 4029	104.98	59.98
2 seul. Hoover. Modèle 4055	94.98	54.98
3 seul. Hoover. Modèle 1032	84.98	69.98
1 seul. Kenmore. Modèle 3470	84.98	49.98
2 seul. Kenmore. Modèle 3360	79.98	44.98
2 seul. Kenmore. Modèle 3556	74.98	39.98

2 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2599	299.98	229.98
1 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2499	289.98	209.98
4 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2495	259.98	179.98
9 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2491	249.98	174.98
9 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2493	219.98	129.98
2 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2391	189.98	139.98
2 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2295	214.98	149.98
4 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2297	239.98	159.98
5 seul. Kenmore Powermate. Modèle 2289	189.98	119.98

4 seul. Hoover Handivac. Modèle 2027	59.98	44.98
7 seul. Kenmore KwikSweep. Modèle 6401	42.98	24.98
1 seul. Kenmore KwikSweep. Modèle 6402	49.98	27.98
3 seul. Kenmore KwikSweep. Modèle 6406	59.98	29.98
2 seul. Balai électrique "Regina". Modèle 779	39.98	19.98
12 seul. Balai électrique "Regina". 3 vitesses. Modèle 931	54.98	29.98

Serviettes. coloris et motifs variés. Rose pâle, jaune, pourpre, vert, orange. Serviettes bain, main et débarbouillettes, quelques ens. dans le groupe. Orig. 1.99 à 5.99 1.29 à 3.99
Couvertures d'auto. Polyester et acrylique. Motif écossais vert noir/orange. Bordure frangée. Env. 58" x 72". Orig. 8.99 7.19
Rayon 751, Entrepôt seulement.

rideaux, tentures, jetés, couvre-lits
Modèles et dimensions variés dans le groupe.
Rideaux. Ens. et panneaux Orig. 3.98 à 49.98 \$1 à 21.98
Tentures. Largeur simple ou double Orig. 19.98 à 59.98 9.98 à 29.98
Jetés pour meubles. Dimensions couleurs et tissus variés. Rabais \$1 à \$10
Stores et tringles en bois Bois chatel \$1 à \$20
Repose-lit. Confortable, multicolore 9.99
Couvre-lits. Dimensions simple ou double Orig. 19.98 9.99
Rayon 753, Entrepôt seulement.

lampes de table avec abat-jour
Modèles variés avec base en métal ou en céramique. Orig. 2.99 à 69.99 1.99 à 49.99
Rayon 754, Entrepôt seulement.

articles de sport
Bicyclettes. Retropédalage. 5 et 10 vitesses. Marques connues 36. Orig. 59.98 à 139.98 49.98 à 119.98
Skis de fond. Marques connues. Longueur 170 cm. 40 par. seul. Orig. 24.98 9.99
Tentes familiales 9' x 12' à 9' x 18' dans le groupe. Marques connues-14 seul. Orig. 69.98 à 179.98 49.98 à 279.98
Canoes et supports pour auto. 12' et 14' dans le groupe-11 seul. Orig. 329.98 à 549.98 \$219 à \$379
Moteurs "Evinrude" 1975. 2 et 6 cv. dans le groupe. 5 seul. Orig. \$290 à \$585 \$230 à \$435
Tables de pool. Dim. et marques variées. Surtout 4' x 8'. Aussi tables de ping-pong et tables de pool "bumpet". Orig. 89.98 à 399.98 59.98 à 329.98
Rayon 758, Entrepôt seulement.

équipement bureau/photographie
Modèles de démonstration, etc. Quelques-uns légèrement endommagés; tous en parfait état de fonctionnement. 25% à 50% de rabais
Rayon 704, Entrepôt seulement.

solde d'articles ménagers
Sélection d'accessoires pour la maison et assortiment d'appareils électriques (modèles reconditionnés ou de démonstration) Orig. 1.99 à 75.00 99¢ à 5.199
Rayon 755, Entrepôt seulement.

solde d'articles de table
Ens. à diner. Motifs interrompus. Services pour 4, 6, 8, 12 dans une variété de motifs et composition. 21.99 à 144.99
Ensembles de fins de série. Motifs interrompus. Tasses, soucoupes, assiettes, théières, sucriers, crémiers, bols soupe-céréales, etc. 14¢ à 4.99
Ustensiles en acier inoxydable. Variété de couteaux, fourchettes, cuillers, pièces de service, etc. 19¢ à 59¢
Rayons 746, 757, Entrepôt seulement.

solde de pneus d'hiver "Allstate"
Pneus d'hiver. Dim. variées. Parois noires et blanches dans le groupe. 7.99 ch.
Nylon 4 plis, parois noires Orig. 22.49 16.49
4 seul. A78-13 (600-13) 22.49 16.49
2 seul. C78-14 (695-14) 26.49 20.49
4 seul. F78-14 (735-14) 27.49 21.49
Ceinture polyester 2+2 et nylon, parois blanches Orig. 52.50 26.50
6 seul. G78-15 (825-15) 34.50 28.50
6 seul. H78-15 (895-15) 29.99 23.99
Rayon 773, Entrepôt seulement.

articles plomberie et chauffage
Dehumidificateurs. 50 seul. Orig. 179.98 139.98
Humidificateurs variés. Quelques modèles reconditionnés ou d'étalage. Orig. 64.98 à 149.98 44.99 à 129.99
Chaufferettes électriques. Modèles à solder. Orig. 29.98 à 49.95 19.98 à 41.95
Eviens en porcelaine. Tons variés, pas de blanc. Env. 20" x 16". 20 seul. Orig. 29.98 21.88
Dessus en marbre et coiffeuses. Coloris, dimensions et modèles variés. Orig. 49.99 à 119.98 33.99 à 89.99
Rayon 771, Entrepôt seulement.

solde de peinture
Base à l'huile semi-lustrée. Teintes variées, pas de blanc. 30 pin. seul. Orig. 1.89 pin. 69¢
Teintures pour bois intérieur. Tons variés. 1/2 chop. Orig. 1.75 87¢
1 pin. Reg. 5.45 2.72
Teintures "Pittsburgh". Coloris variés. 20 gal. seul. Orig. 11.50 gal. 6.99
Email latex semi-lustré, blanc ou blanc antique. 20 gal. seul. Orig. 14.99 gal. 8.99
Rayon 772, Entrepôt seulement.

outils et articles de jardin
Outils motorisés. Modèles entièrement reconditionnés. Perceuse 1/2", tronçonneuses, scies à découper, scies à chantourner et scies circulaires 12.99 à 89.99
Unité pour système musical. Métal. Facile à assembler 9.99
Briques "Roxite". Fini blanc. Une boîte couvre 8 pi. ca. 8.99
Remise de jardin en acier. 10 seul. 10' x 9' 269.99
Tondeuses à gazon. Modèles reconditionnés à essence ou électriques. 49.99 à 149.99
Rayon 774, Entrepôt seulement.

solde moquette et couvre-plancher
Rabais 25% à 50% sur coupons de moquette. Dimensions de 6' x 12' à 12' x 15'. Nylon, polypropylène, acrylique ou fibres mixtes. Coloris divers. Rabais 10% à 25% sur moquette mur à mur. Nylon, laine, "Acrlan" acrylique ou fibres mixtes. Coloris variés. Orig. 3.19 à 15.98 3.14 à 11.88 ver. en. Couvre-plancher "No-wax" en vinyle. Dessus couche vinyle, envers amianté. Coussinage mousse vinyle. Coloris et motifs variés. Largeur 9'. Orig. 8.99 à 5.99 ver. en. Rayon 750, Entrepôt seulement.